

de pauvreté ; les pensions moyennes versées sont les plus faibles, 740 euros pour les hommes, 580 euros pour les femmes. Il faudrait créer un régime spécial pour les augmenter. Votre revalorisation à 1 000 euros net à compter de 2022, puis à 85 % du SMIC en 2025, ne concernera que les futurs retraités agricoles ; en outre, les aides familiaux et les collaborateurs d'exploitation, très majoritairement des femmes, en seront exclus.

**M. Éric Woerth.** Il ne faut pas confondre régimes autonomes et régimes spéciaux. Les régimes spéciaux n'ont plus de raison d'être à partir du moment où les conditions d'exercice des professions sont semblables, ce qui est le cas pour la plupart d'entre eux. Il est vrai que nous avons commencé à faire converger la durée de cotisation en 2010, ce qui explique que les gens partent plus tard pour réduire ce décalage entre le droit et la réalité. Je pense que nous devons désormais entrer dans le droit commun, sans brutalité.

Là où nous divergeons fondamentalement, c'est sur la période de transition. Elle est beaucoup trop longue ; dans un certain nombre de cas, on n'est pas très loin du demi-siècle, bien que ce ne soit pas que clair du tout : vous renvoyez à des ordonnances et vous ne répondez jamais à nos questions. Nous sommes favorables à la suppression des régimes spéciaux et souhaitons que la durée de transition soit raccourcie. Si la pénibilité est réelle, elle doit être prise en compte et donner lieu à une réduction de l'âge de départ à la retraite.

**Mme Clémentine Autain.** On touche au cœur de la logique qui est la vôtre, cette logique néolibérale que l'on voit à l'œuvre depuis les années 1990 et qui vise tout simplement à détruire la sécurité sociale. Vous estimez que les droits offerts par les régimes spéciaux sont coûteux et qu'aucun rattrapage n'est possible, ce qui est faux. C'est précisément ce qui est décrit dans *La Guerre sociale en France*, de Romaric Godin, dont je vous recommande la lecture. Vous citez des cas qui confinent à l'absurde. Imaginez-vous que les danseurs de l'Opéra puissent encore se produire à 65 ans ? S'ils bénéficient d'un régime spécial, c'est pour une raison objective et légitime. On pourrait imaginer harmoniser par le haut, mais cela n'entre pas dans votre cadre de pensée. On pourrait considérer ces droits non comme un privilège mais comme une norme à atteindre pour l'ensemble de la population. Nous sommes dans des logiques totalement différentes, nos projets de société sont diamétralement opposés.

*La commission rejette les amendements identiques.*

**Article 3 :** *Champ d'application du système universel de retraite (salariés et assimilés)*

*La commission est saisie des amendements de suppression n° 547 de M. Pierre Dharréville, n° 3509 de Mme Clémentine Autain, n° 3513 de Mme Caroline Fiat, n° 3516 de M. Jean-Luc Mélenchon, n° 3520 de M. Adrien Quatennens et n° 21086 de M. Boris Vallaud.*

**M. Sébastien Jumel.** L'article 3 prévoit que le système universel de retraite s'appliquera aux 20 millions d'assurés relevant du régime général, c'est-à-dire aux salariés du privé et aux contractuels de la fonction publique. Il remet en cause la fameuse règle des vingt-cinq meilleures années dans le privé et acte l'allongement de la durée de cotisation. Il est aisé de démontrer que ce système dégradera les pensions. Qui plus est, cela ouvre la porte, dans la conscience collective, à une individualisation du droit à la retraite et à la capitalisation, à la quête des « Smarties » comme le disait Agnès Pannier-Runacher... Cet article résume parfaitement l'idéologie de ce projet de loi que nous combattons.

**Mme Clémentine Autain.** Il s'agit ici de changer le mode de calcul des retraites des salariés du privé, en le basant sur l'ensemble de la carrière. Déjà, lorsque l'on est passé des dix meilleures années aux vingt-cinq meilleures années, les pensions ont forcément baissé : il n'est pas besoin d'avoir fait de longues études statistiques ou mathématiques pour le comprendre. Cela concernera sept retraités sur dix. Ce point majeur de votre contre-réforme est une des raisons pour lesquelles nous nous y opposons farouchement.

**Mme Caroline Fiat.** Prendre toute la carrière, c'est compter les périodes où l'on a le moins gagné. Olivier Véran se réjouissait de voir prises en compte les périodes où il était aide-soignant de nuit mais il y perdra forcément puisqu'il ne gagnait pas la même chose à l'époque. Cette réforme conduira inévitablement à une baisse des pensions, c'est pourquoi nous demandons la suppression de l'article 3.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Là, c'est vraiment le coup de couteau dans le dos ! Non seulement les gens ne seront jamais certains de leur âge de départ car ils devront tenir compte d'un malus potentiel, mais en plus, le calcul de la pension sera lissé sur l'ensemble de leur carrière. Déjà, le passage des dix aux vingt-cinq meilleures années n'avait pas été une décision des plus philanthropiques et n'avait pas valu que des compliments à son inventeur, M. Balladur.

Je ne vous accuse pas de cruauté : je sais que votre seul souhait est que le système fonctionne. Mais dans votre système, les gens doivent travailler plus longtemps car l'accumulation capitaliste est meilleure si la personne passe davantage de temps au travail. Nous pensons l'inverse : nous croyons que les progrès de la technique et de l'ingénierie doivent permettre aux humains de travailler moins longtemps. Les pays les mieux équipés sont ceux dont la durée du temps de travail, quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle est la plus courte. Nos visions de ce que doit être le temps de travail, notamment tout au long de la vie, sont totalement opposées.

**M. Adrien Quatennens.** Si vous dites à un enfant de primaire que sa moyenne sera calculée sur l'ensemble de sa scolarité, il comprendra que cela lui sera moins favorable que si elle ne tient compte que du dernier trimestre, où ses notes ont été particulièrement bonnes ! C'est logique.

Surtout, cette réforme aggraverait la situation des carrières précaires, que vous avez rendue plus difficile encore avec les ordonnances travail. Récemment, Mme Pénicaut a déclaré que l'on n'avait jamais autant embauché qu'aujourd'hui. Si l'on n'a jamais autant signé de contrats de travail, c'est qu'ils sont, pour 87 % d'entre eux, des contrats à durée déterminée. Parmi ces contrats courts, 83 % sont des contrats de moins d'un mois, un tiers des contrats de moins d'un jour... Bon courage pour faire une carrière complète dans votre réforme à points, avec des emplois aussi précaires !

**M. Boris Vallaud.** Vous expliquez que cette réforme assure une meilleure redistribution au bénéfice des carrières linéaires, en écrasant les carrières ascendantes. Pourtant, dans les cas que vous mettez en avant, les cadres sont tous gagnants, tandis que le nombre de personnes qui se retrouvent au minimum contributif explose – 30 % des pensionnés, 40 % des femmes. Vous êtes très forts, vous avez réussi à imaginer un système qui crée des trappes à basses pensions.

Vous avez doublé cette hérésie d'un autre cynisme. Non contents que votre grande réforme de l'assurance chômage ait fait 40 % de perdants et occasionné bien des dégâts sociaux, vous avez décidé que les périodes de chômage non indemnisé, donc incluses dans les quarante-trois ans, ne donneraient pas lieu à création de points et que la prise en compte des périodes de chômage indemnisées serait moins favorable que dans le régime actuel.

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Rappelons que l'article 3 ne traite pas du mode de calcul, qui examiné plus loin, mais de l'application du système universel de retraite aux 25 millions d'assurés relevant du régime général. Supprimer cet article ferait perdre tout son sens à la réforme.

Certes, il serait injuste de prendre en compte l'ensemble de la carrière pour certaines catégories, et de se référer aux six derniers mois pour d'autres. Mais si l'on applique la même règle à tous, il n'y aura plus de perdant, et votre exemple ne tient pas.

Enfin, pour reprendre l'image de M. Quatennens, j'aimerais que tous les enfants aient d'excellentes notes au dernier trimestre ; pourtant, il en est certains dont les notes chutent en fin d'année, parce que leurs parents se séparent par exemple. C'est la même chose dans une carrière : les accidents de vie peuvent survenir dans les dernières années, qui ne seront donc pas toujours les meilleures. Nous reviendrons plus tard sur le mode de calcul.

Avis défavorable.

**Mme Elsa Faucillon.** La retraite, c'est du temps de vie produit par du temps de travail. Or la marotte libérale est d'allonger le temps de travail, ce à quoi vous ne cessez de vous employer. Nul doute que de plus en plus de gens chercheront à repousser l'âge de leur départ à la retraite, non pour prolonger leur temps de vie, mais pour survivre.

S'il existe une génération qui n'est pas dupe, c'est celle née après 1975, celle-là même qui sera la première à subir votre réforme. Ces personnes ont vu combien leurs parents avaient perdu avec les réformes successives, à la fois sur le temps de retraite et sur le niveau de pension. Cette génération n'a pas envie de dire à ses propres enfants qu'eux aussi perdront en temps de vie et en montant de retraite.

**M. Erwan Balanant.** M. Quatennens nous dit que même un enfant comprendrait la différence entre une pension tenant compte des vingt-cinq dernières années et une pension basée sur l'ensemble de la carrière. C'est en réalité un peu plus compliqué que cela. Aujourd'hui, pour valider les trimestres, il faut avoir travaillé une année complète. L'exemple donné par M. Véran est parlant : lorsque vous accumulez les petits boulots, jamais vous ne parvenez à valider un trimestre. C'est souvent le lot des femmes, qui connaissent des temps partiels subis, des carrières hachées, des maternités.

Même si cela peut paraître contre-intuitif, le calcul sur l'ensemble de la carrière est plus favorable. Dans ce système, on pourra cumuler les points dès la première heure travaillée. Un étudiant qui travaille le soir pourra valider des points, ce qui lui permettra d'avoir une meilleure retraite. Pour le coup, l'étude d'impact, dont vous nous direz une nouvelle fois qu'elle est insincère, le démontre.

**M. Adrien Quatennens.** C'est vrai, monsieur le rapporteur, que les dernières années ne sont pas toujours les meilleures. C'est bien pour cette raison que, pour les carrières privées, on tient compte des vingt-cinq meilleures années ; lorsque l'on prend la dernière période travaillée, cela concerne les fonctionnaires qui ont une carrière graduelle du fait de la prise d'échelon. Votre démonstration ne tient pas debout.

Par définition, les vingt-cinq meilleures années sont plus favorables que l'ensemble de la carrière. Les gens l'ont parfaitement compris, regardez les pancartes dans les manifestations : avec votre système, « carrières hachées, retraites à chier ». (*Protestations.*) Permettez-moi de rapporter entre ces murs un peu de ce qui se passe à l'extérieur ! Nous sommes la maison du peuple et le peuple s'exprime en ces termes.

**Mme Valérie Rabault.** Je suis un peu surprise d'entendre nos collègues expliquer qu'il est plus pénalisant de calculer une moyenne sur les six meilleures notes que sur l'ensemble des notes de l'année. Cela me semble contraire à toute logique mathématique... Vous nous expliquez que le montant sera plus élevé si l'on prend en compte toute la carrière. J'espère que vos démonstrations figureront dans les comptes rendus de ces débats, car elles ne manqueront pas d'ébahir les historiens !

**M. Éric Woerth.** Je pense que nous aurions dû faire en sorte que les régimes convergent et que la fonction publique se voie aussi appliquer la règle des vingt-cinq meilleures années. On pourrait d'ailleurs imaginer un système par points qui ne serait pas fondé sur toute la carrière.

À vous entendre parler, ici ou dans les médias, on a l'impression que cette réforme est uniquement faite pour les carrières hachées. Dieu merci, ce n'est pas le cas de tout le monde ! Sans oublier que certaines carrières hachées peuvent être le résultat de choix personnels. Il était inutile de lancer une réforme aussi universelle et aussi englobante pour que la première heure soit comptabilisée dans la retraite. Il suffisait de modifier la règle de validation des trimestres, ou dans un système par points, le régime de validation des points. C'est d'une simplicité biblique et même si c'est coûteux, c'est plus juste. Une chose est sûre, on n'avait pas besoin d'en arriver là !

**M. Jacques Marilossian.** Je rappelle que la règle des vingt-cinq meilleures années ne s'applique qu'au régime général géré par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et que 80 % des Français sont affiliés à des régimes complémentaires, comme l'AGIRC-ARRCO. La pension AGIRC-ARRCO, qui peut représenter entre 30 et 80 % de la pension d'un retraité du privé, est déjà calculée sur l'ensemble de la carrière et elle est à points. On ne peut donc tirer aucune conclusion.

Par ailleurs, la règle des vingt-cinq meilleures années ne s'applique que régime par régime : si vous avez cotisé à deux régimes, la prise en compte du calcul des vingt-cinq meilleures années, ce sera sept années dans un régime, dix-huit dans l'autre. Et ce ne sont pas forcément les meilleures qui sont prises dans ce cas.

Enfin, pour calculer la retraite, la CNAV actualise les salaires de référence, ceux des vingt-cinq meilleures années. J'ai fait le calcul pour moi : c'est tout sauf intéressant. Les points, et je l'ai vérifié dans le régime AGIRC-ARRCO, restent des points et sont intégralement valorisés. Même si vous nous accusez d'être nuls en mathématiques, la formule est bien plus compliquée que ce que vous pensez.

J'ajoute que pour les cadres qui gagnent plus de 2 600 euros, la règle n'a aucun effet puisque la plus grande partie de leur pension provient de l'AGIRC-ARRCO.

*La commission rejette les amendements.*

*Elle est ensuite saisie des amendements identiques n° 3057 de Mme Clémentine Autain, n° 3061 de Mme Caroline Fiat, n° 3064 de M. Jean-Luc Mélenchon, n° 3068 de M. Adrien Quatennens*

**Mme Clémentine Autain.** L'intervention de M. Balanant restera dans toutes les mémoires ! À l'entendre expliquer qu'il est plus favorable de calculer la retraite sur toute la carrière plutôt que sur les vingt-cinq meilleures années, les bras m'en sont tombés !

Les femmes salariées du privé, qui connaissent davantage les carrières hachées, sont celles qui paieront le plus cher votre réforme. Je vous invite à lire la tribune de Mathilde Guergoat-Larivière dans *Le Monde*, où l'économiste explique que, sur les six cas types de salariées du privé présentés dans l'étude d'impact, cinq

correspondent à des trajectoires typiquement masculines : carrières continues, sans interruption d'activité, pas d'enfant. Effectivement, si les femmes ont les mêmes carrières que les hommes et ne prennent pas de congé maternité, elles bénéficieront potentiellement de la réforme ! Mais nous avons peu confiance dans cette étude. La réalité est que cela va être très difficile, notamment pour les femmes.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Nous refusons tout simplement que le code de la sécurité sociale soit modifié comme l'indique ce premier alinéa. J'en suis encore à me demander comment il est possible de croire qu'il est plus favorable de supprimer la référence aux meilleures années. Rappelez-vous que le passage des dix aux vingt-cinq meilleures années a mis tout le monde dans la rue. Ce peuple n'est-il pas étrange, qui ne comprend pas le bon sens de La République en Marche lorsqu'on lui annonce les misères qu'il va devoir subir ?

**M. Adrien Quatennens.** Puisqu'il est question de la sécurité sociale, je veux rappeler qu'elle est basée sur l'idée que chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Malgré les coups de canif qui lui ont été portés, ce système a permis que la part des richesses consacrées aux retraites croisse à mesure que la part des seniors augmentait. C'est grâce à lui que la France peut se prévaloir d'un taux de pauvreté des seniors bien inférieur à celui des voisins européens, y compris dans les pays que vous prenez pour modèles. Il n'est pas question que La République en Marche, après avoir détruit le code du travail, en fasse autant avec le code de la sécurité sociale.

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Je m'en suis expliqué tout à l'heure : avis défavorable.

**Mme Corinne Vignon, rapporteure pour le titre III.** Bonne nouvelle, madame Autain : oui, les femmes pourront avoir une carrière quasi similaire à celle des hommes car, au lieu de leur donner des trimestres, c'est-à-dire du temps, nous allons leur donner des points, c'est-à-dire de l'argent. C'est simplissime !

**Mme Clémentine Autain.** Il s'agit d'une question de fond. La majoration de la durée d'assurance, c'est-à-dire l'attribution d'un certain nombre de trimestres par enfant, permet aux femmes de partir à la retraite moins tardivement en bénéficiant d'un revenu plus décent. En substituant à ce dispositif une majoration des droits – majoration que nous contestons, car nous préférierions une attribution forfaitaire –, vous proposez un moins-disant, surtout si vous allongez par ailleurs la durée de cotisation. De fait, je ne crois pas que les femmes souhaitent partir plus tard à la retraite parce qu'elles ont pris le temps de faire un enfant.

Il n'y a pas lieu d'opposer le temps et l'argent : on veut partir à un âge décent avec une pension qui permette de vivre dignement.

**M. Erwan Balanant.** Comme vous, madame Autain, je me suis demandé comment le système pouvait être meilleur en prenant en compte l'intégralité de la carrière plutôt que les vingt-cinq meilleures années. J'ai donc étudié la question, et

je vous invite à faire de même. En effet, vous oubliez certains détails. Par exemple, sur quoi la valeur du point sera-t-elle indexée ?

**Mme Clémentine Autain.** Sur l'inflation !

**M. Erwan Balanant.** Non, sur les salaires. C'est une première différence considérable avec le modèle actuel. Qui plus est, il faut prendre en considération, outre la durée de cotisation, le taux de remplacement. Tout cela doit être calculé.

J'étais aussi dubitatif que vous, mais je me suis efforcé de comprendre le dispositif. Faites cet effort, au lieu d'en rester à une posture idéologique !

*La commission rejette les amendements.*

*Puis elle examine les amendements identiques n° 3074 de Mme Clémentine Autain, n° 3078 de Mme Caroline Fiat, n° 3081 de M. Jean-Luc Mélenchon et n° 3085 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Clémentine Autain.** L'amendement n° 3074 vise à supprimer l'alinéa 2 de l'article 3.

Tout reste en effet à calculer, monsieur Balanant. Le point ne sera pas indexé sur les salaires, puisque sa valeur sera calculée en fonction d'un âge d'équilibre afin de garantir l'équilibre financier du système à l'instant T. Comprenez-vous ? Ainsi, le fait de retenir l'ensemble de la carrière plutôt que les vingt-cinq meilleures années se traduira inévitablement par une diminution substantielle. Je ne comprends toujours pas dans votre charabia en quoi le futur système représenterait un mieux-disant.

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Je souhaiterais que l'on s'abstienne de porter un jugement de valeur sur les argumentations des uns et des autres !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Pourquoi toute cette émotion ? Je ne comprends pas. Le fait est, collègue, que tout est calculé pour assurer l'équilibre financier, lequel, dit-on, ne pourrait pas être garanti par le système actuel. Nous avons réfuté cette première accusation en faisant la démonstration que la prétendue crise qu'on nous annonce n'existe pas. Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez pas contester qu'au bout du compte, le système s'équilibrera en fonction de la situation de chaque génération et de ce qui sera disponible à l'instant T. En toute logique – je ne comprends pas que vous contestiez ce point –, le résultat ne peut pas être le même si le calcul est fondé sur la carrière entière ou sur les vingt-cinq meilleures années. Si nous nous trompons, montrez-nous en quoi. Puisque le mode de calcul du point n'est précisé nulle part, nous sommes obligés de vous dire que vos arguments ne peuvent pas être entendus. C'est pourquoi nous avons raison de demander la suppression de tous les alinéas de l'article 2.

**M. Adrien Quatennens.** Monsieur Balanant, la valeur du point ne pourra pas baisser, nous a dit Édouard Philippe. Mais celui-ci a une valeur d'acquisition et une valeur de service. En réalité, la prétendue garantie que l'on nous donne sur la valeur du point ne garantit en rien le niveau des pensions. L'objectif du Gouvernement est, on l'a compris, de faire en sorte que la part de la richesse nationale consacrée aux retraites n'augmente pas. Dès lors, le système par points n'a qu'une seule utilité : adapter la taille des miettes restantes au nombre des convives. L'âge de départ à la retraite servira ainsi de variable d'ajustement, de façon que la décote fasse baisser le niveau des pensions. Sinon, comment pourrait-on assurer l'équilibre financier du système ?

Soit vous fixez une règle d'or, et l'âge de départ sert de variable d'ajustement, soit vous fixez, comme nous le proposons, un âge de départ, et vous y adaptez la part des richesses consacrées aux retraites. Il n'y a pas trente-cinq solutions possibles. Vous, vous voulez assurer l'équilibre financier sur le dos des travailleurs français, point !

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Monsieur Mélenchon, il est vrai que si le passage d'un calcul sur les vingt-cinq meilleures années à un calcul sur l'ensemble de la carrière s'appliquait à une seule catégorie, celle-ci serait perdante. Mais si les mêmes règles s'appliquent à tous, l'effet de la progression de carrière sera le même pour tous.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Et si vous avez une carrière hachée ?

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Vous ne pouvez pas savoir si votre carrière sera hachée.

**M. Sébastien Jumel.** En attendant, c'est votre argumentation qui est hachée...

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** J'ajoute, puisque M. Juanico a évoqué la situation des agriculteurs, qu'actuellement, leur pension est calculée sur l'ensemble de leur carrière.

Avis défavorable.

*La commission rejette les amendements identiques.*

*Elle est ensuite saisie des amendements identiques n° 3091 de Mme Clémentine Autain, n° 3095 de Mme Caroline Fiat, n° 3098 de M. Jean-Luc Mélenchon et n° 3102 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Clémentine Autain.** L'amendement n° 3091 tend à supprimer l'alinéa 3 de l'article 3, soit le titre du chapitre VIII. Voyez comme nous sommes cohérents : nous proposons de supprimer méthodiquement, point par point, l'ensemble du texte. Nous voulons en effet que ce projet de loi soit retiré au profit

d'un autre système de retraite qui permette de calculer les pensions en fonction des meilleures années.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il faut que nous nous comprenions, faute de quoi notre discussion serait absurde. Le rapporteur admet enfin qu'un calcul sur les vingt-cinq meilleures années est plus favorable qu'un calcul sur l'ensemble de la carrière. Mais, dit-il, si les mêmes règles s'appliquent à tous, la progression sera la même pour tous. Je mets de côté bien des arguments qui me viennent à l'esprit, pour ne retenir qu'un exemple, celui des carrières hachées. Selon le rapporteur, on ne peut pas préjuger du fait que sa carrière sera hachée. Or Mme Autain vient précisément de citer le cas concret des femmes qui ont des enfants – situation exceptionnelle, comme chacun sait, au point que vous ne jugez pas nécessaire de la reprendre dans votre étude... Si ces femmes interrompent leur carrière, celle-ci sera hachée, leur durée de cotisation sera moindre et elles gagneront moins. En quoi le raisonnement de Mme Autain est-il faux ?

Encore ne prenons-nous que cet exemple, car il est simple à comprendre. Mais nous pourrions suivre le même raisonnement à propos des personnes qui entrent dans la vie active en passant d'un emploi précaire à l'autre.

**M. Adrien Quatennens.** Pour une fois, nos échanges sont intéressants. Je poursuis donc notre discussion, monsieur Balanant. La part de gâteau consacrée aux retraites diminuera à cause de votre projet de loi – le Conseil d'État lui-même l'a souligné : elle tombera à moins de 13 % du PIB. Or, le nombre des seniors va, quant à lui, considérablement augmenter. Certes, dites-vous, mais il faut tenir compte de la croissance du PIB. Tout d'abord, il ne croîtra jamais autant, proportionnellement, que le nombre des seniors. Ensuite, il n'est pas souhaitable de tout faire reposer sur la croissance, en particulier dans un contexte de changement climatique. Ainsi, l'équilibre financier ne peut être assuré qu'au prix d'une baisse du niveau des pensions. Mais comme vous ne souhaitez pas annoncer qu'à 62 ans, le montant de la pension sera moindre, vous dites qu'il ne baissera pas mais qu'il faudra travailler plus longtemps. Or, si l'on doit travailler plus longtemps pour atteindre le même niveau de pension qu'aujourd'hui, c'est bien qu'au même âge, le niveau des pensions aura diminué.

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Monsieur Quatennens, il ne vous a pas échappé que nous parlons ici, compte tenu de la mise en œuvre progressive de la réforme, de 2030 ou 2035. Or, dans dix ou quinze ans, les baby-boomers – qui forment des générations très nombreuses, puisqu'ils ont fait passer le nombre des retraités de 350 000 à 600 000 d'une année sur l'autre – vont commencer à disparaître, de sorte que la structure de la population retraitée va fortement évoluer.

Monsieur Mélenchon, reprenons votre exemple : une femme a trois enfants. Le premier a une carrière en progression. Le deuxième a une carrière de polypensionné, à l'instar des personnes qui prennent leur retraite aujourd'hui, puisqu'elles liquident en moyenne plus de trois pensions différentes. Dans le

système actuel, cet enfant est perdant. Le troisième a une carrière au niveau du SMIC. Dans le système actuel, la revalorisation de sa vingt-cinquième meilleure année est calculée en fonction de l'inflation. Or, au cours des vingt-cinq dernières années, c'est-à-dire depuis 1993, l'inflation a été de 40 % alors que les salaires ont augmenté de 70 %. Il aura donc perdu 30 % de sa revalorisation par rapport au futur système.

Certes, lorsqu'on tient compte des vingt-cinq meilleures années, on élimine un certain nombre d'accidents. Mais qui peut savoir si ses enfants auront une carrière plate ou ascendante ? Il est vrai que la pension de celui qui aura eu une carrière ascendante sera érodée par rapport au système actuel, mais celui qui a une carrière plate, hachée ou de polypensionné y gagnera.

Avis défavorable.

**M. Erwan Balanant.** Très bien !

**M. Adrien Quatennens.** Comment prévoir que les carrières seront précaires, monsieur le rapporteur ? Il suffit d'observer la conjoncture et la situation de l'emploi. Selon les chiffres du ministère du travail, 87 % des contrats de travail signés aujourd'hui sont des contrats courts : 83 % d'entre eux sont des contrats de moins d'un mois, un tiers des contrats de moins d'un jour. À moins que vous ne prévoyiez – ce qui n'est pas le cas – la validation de trimestres pour chaque période durant laquelle une personne est privée d'emploi, qu'elle soit au chômage ou au revenu de solidarité active, la prise en compte de l'ensemble de la carrière pour le calcul des droits à la retraite pénalisera bien les carrières hachées. Or, compte tenu de la conjoncture et de la précarisation accrue de l'activité liée à vos ordonnances « travail », nous avons toutes les raisons de penser qu'elles le seront de plus en plus. Ce sera donc pire, et les gens le comprennent très bien.

*La commission **rejette** les amendements.*

*Puis elle examine les amendements identiques n° 3355 de Mme Clémentine Autain, n° 3359 de Mme Caroline Fiat, n° 3362 de M. Jean-Luc Mélenchon et n° 3366 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Clémentine Autain.** Par l'amendement n° 3355, nous proposons de supprimer l'alinéa 4 de l'article 3. M. Balanant nous a dit...

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Adressez-vous au rapporteur et au ministre, madame.

**Mme Clémentine Autain.** Entendu, madame la présidente. Toutefois, il n'est pas absurde que les députés de la majorité et de l'opposition débattent. Il était temps ! Car, jusqu'à présent, les membres du groupe La République en Marche ont été plus nombreux à parler dans notre dos et à nous interrompre qu'à prendre le micro pour défendre la réforme. (*Protestations sur les bancs du groupe La République en Marche.*)

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Ne répondez pas à ce type de provocations, s'il vous plaît.

**Mme Clémentine Autain.** Il est vrai que, lorsqu'ils le font, leurs interventions apportent davantage de confusion que de clarté.

En réalité, il n'y aura pas d'indexation sur les salaires. En effet, le calcul est fondé sur un coefficient de conversion : si l'on ne comprend pas cela, on ne comprend rien au système. Or ce coefficient va évoluer, puisque l'âge d'équilibre ne sera pas le même selon les générations. Du reste, on ne peut même pas savoir, au cours de sa carrière, quel sera le coefficient de conversion qui nous sera appliqué. Rien n'est donc automatique. En fait, vous organisez une baisse programmée du taux de conversion.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il faut que cette conversation aboutisse ; nous ne pouvons pas en rester là.

Monsieur le rapporteur, vous réfutez notre objection au motif que l'on ne peut pas savoir si les carrières seront hachées ou non. Mais pourriez-vous affirmer qu'elles le seront moins à l'avenir qu'aujourd'hui ? Certainement pas. Car, au-delà de l'évolution des conditions de travail – pour ne rien dire des embauches qui, pour l'instant, se font majoritairement sous des contrats de très courte durée –, rien ne garantit la pérennité des emplois futurs. De fait, l'intelligence artificielle va bouleverser les conditions de travail, le cycle d'une machine, qui était de dix ans il y a vingt-cinq ans, est aujourd'hui de moins de cinq ans, et ainsi de suite.

Dès lors, nous sommes face à deux logiques. Les tenants de la première disent : « Vendez votre force de travail au meilleur prix possible et ne venez pas nous casser les pieds avec des garanties ! » C'est la logique qui a conduit à la réforme du code du travail et à l'abolition du principe de faveur. Les tenants de la seconde, c'est-à-dire les collectivistes que nous sommes, souhaitent, quant à eux, que nous nous donnions des garanties pour conforter le droit de vivre avec un revenu digne, que ce soit dans la vie active ou à la retraite.

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Merci, monsieur Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Pour ce qui est de cette dernière, si l'on ne prend pas pour base de calcul les vingt-cinq meilleures années...

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Merci !

**M. Jean-Luc Mélenchon....** même si nous préférierions les dix meilleures années, on ne garantit pas la pérennité des résultats.

Je ne veux pas abuser, madame la présidente. Mais je fais des progrès : pour moi, une minute, c'est peu ! (*Sourires.*)

**M. Adrien Quatennens.** Dans le système à points proposé, la pension est le produit de la multiplication du stock de points par le coefficient de conversion.

Si vous pouvez fixer la valeur d'achat du point, vous ne pouvez pas fixer sa valeur dite de service, puisqu'elle sera fonction de ce fameux coefficient de conversion, lequel dépend de l'âge d'équilibre dont la seule fin est d'assurer l'équilibre financier du système. Ainsi, la valeur du point n'offre aucune garantie quant au niveau de pensions. C'est pourquoi nos amis belges, lorsqu'ils ont été confrontés à un projet de réforme analogue au vôtre, ont parlé d'une retraite tombola : on connaît le prix du ticket d'achat, mais on ignore quel lot on gagnera, quelle sera sa valeur, et on ne sait même pas si on pourra le gagner !

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Monsieur Quatennens, il n'y a pas de coefficient de conversion. Le point a, en effet, une valeur d'acquisition et une valeur de service, respectivement fixées à 10 euros et à 0,55 euro dans le rapport Delevoye. Il est prévu que ces deux critères suivent l'évolution des salaires, sauf si le conseil d'administration de la future CNRU, dont je rappelle qu'il sera composé des partenaires sociaux, en décide autrement. Pourquoi la valeur de service a-t-elle été fixée à 55 centimes ? Parce que, le calcul étant fondé sur un âge d'équilibre fixé à 64 ans, si l'on divise 100 par 18, soit l'espérance de vie, on obtient un taux de service de 5,5 %.

Avis défavorable.

**M. Adrien Quatennens.** Au moins avons-nous, pour une fois, un échange intéressant. Alors que, par le passé, la droite a réalisé des réformes dites paramétriques consistant à modifier l'âge de départ ou la durée des cotisations, vous instaurez, quant à vous, un système qui fonctionnera en pilotage automatique si bien qu'il rend inutile toute autre réforme à l'avenir.

Il existe bien, monsieur le rapporteur, un coefficient de conversion, lié précisément à l'âge d'équilibre, lequel évoluera. Du reste, dans son rapport, M. Delevoye explique que cet âge d'équilibre sera décalé en fonction de ces paramètres. Votre objectif est limpide : c'est l'équilibre financier à tout prix, l'âge de départ servant de variable d'ajustement. La réforme n'est donc pas floue, contrairement à ce que d'aucuns disent ; elle est très claire et parfaitement cohérente. Nous souhaitons fixer l'âge de départ et le niveau de pension et adapter la comptabilité à cet objectif. Vous, vous faites l'inverse. Vous en avez le droit, mais assumez-le !

**M. Pierre Dharréville.** Puisqu'on nous vante les mérites du régime complémentaire de l'AGIRC-ARRCO, je tiens à rappeler que, depuis une trentaine d'années, le rendement du point acheté a baissé de 40 %.

Les garanties que vous prétendez nous donner n'existent pas ; elles existent d'autant moins que vous venez de nous expliquer, monsieur le rapporteur, que le système permettra de jouer sur la différence entre valeur d'acquisition et valeur de service du point. Cela vous arrange, car vous pourrez ainsi procéder, sans provoquer trop d'émoi, à des ajustements permanents, au détriment de la garantie des droits.

Plus la discussion avance, plus nous comprenons que le système que vous nous proposez est bien celui que nous décrivons et qu'il est très nocif.

**M. Brahim Hammouche.** Je remercie nos collègues de gauche, car ils nous font gagner beaucoup de temps en évoquant dès à présent l'article 55, relatif à la gouvernance, qui répond à toutes leurs questions, qu'il s'agisse de la fixation de la valeur du point ou du rôle des partenaires sociaux dans une gouvernance partagée.

**M. Sébastien Jumel.** Partagée ? Sa valeur sera fixée par décret en cas d'échec des discussions !

*La commission rejette les amendements.*

*Elle est ensuite saisie des amendements identiques n° 3389 de Mme Clémentine Autain, n° 3393 de Mme Caroline Fiat, n° 3396 de M. Jean-Luc Mélenchon et n° 3400 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Clémentine Autain.** Puisque le rapporteur m'a interpellée au sujet des cas types, je me permets de lui lire un extrait de l'article que Mathilde Guergoat-Larivière a fait paraître dans *Le Monde* : « *Les six cas types présentés pour les salariés du privé correspondent ainsi à des trajectoires typiquement... masculines : cinq carrières complètes et une "carrière heurtée" caractérisée par un chômage de longue durée à partir de 42 ans. On est donc très loin des carrières féminines [...]* ». Et elle ajoute un peu plus loin que ces cas-types concernent des personnes sans enfants, ce qui nous laisse particulièrement dubitatifs. L'analyse de cette maîtresse de conférences en économie devrait alerter notre commission sur les effets de la réforme sur les carrières féminines, qui ne sont pas mesurés de façon correcte et juste par l'étude d'impact.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je ne veux pas lâcher cette affaire. Collègue rapporteur, le point a une valeur d'acquisition – nous avons lu le rapport Delevoye : pas de problèmes – et une valeur de service, dont tout le monde comprend qu'elle détermine ce qu'on percevra au moment où on part à la retraite. M. Delevoye avait proposé une clef de répartition : 10 euros, 55 centimes. Soit. Mais entre la valeur d'acquisition et la valeur de service se glisse un coefficient de conversion, et il ne peut pas en être autrement. En effet, le système est, comme tout système de retraite – y compris les systèmes par capitalisation –, sensible à la démographie. À supposer qu'un coronavirus extermine la moitié d'une génération, la valeur du point montera : mauvaise nouvelle pour l'humanité, mais bonne nouvelle pour votre système... À l'inverse, si nous trouvons le moyen de vaincre le cancer, nous nous retrouverons avec des milliers de retraités supplémentaires, qui percevront, dans votre système, une pension de misère. Démontrez-moi que je me trompe !

**M. Adrien Quatennens.** Nous sommes là au cœur de l'affaire. On observe, au cours des dernières décennies, que la courbe statistique de la part des seniors et celle de la part des richesses consacrée aux retraites sont strictement parallèles. Vous dites qu'à son niveau actuel, cette dernière permet d'absorber les évolutions de la démographie. Néanmoins, la part des seniors va continuer à augmenter. Or,

M. Delevoye a clairement indiqué, sur France Inter notamment, que la part des richesses consacrées aux retraites serait plafonnée à 14 % du PIB. Cette courbe sera donc plate alors que celle des seniors sera ascendante.

Le système de retraites par points est le mieux adapté à votre objectif, qui est d'assurer l'équilibre financier par un pilotage automatique en jouant sur une seule variable d'ajustement : l'âge d'équilibre. De fait, c'est ce qui se produira, à moins que vous n'admettiez qu'il faut consacrer, comme nous le proposons et comme on l'a fait par le passé, une part plus importante de la richesse nationale aux retraites afin que les gens ne soient pas obligés de partir plus tard. Pour financer et équilibrer un système de retraite, M. le secrétaire d'État l'a dit lui-même, les paramètres ne sont pas au nombre de cinquante, il n'y en a que quelques-uns : la durée de cotisation, l'âge de départ...

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Merci.

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** L'hypothèse d'une épidémie qu'a évoquée M. Mélenchon est peut-être la meilleure illustration des mérites d'un système plus largement mutualisé. Au cours des derniers siècles, la survie des personnes âgées était assurée par leurs enfants ou par le village. Or, plus la base est faible, plus le risque est élevé. On l'a donc étendue ensuite à l'échelle des corporations, mais l'on constate, de la même manière, que celles qui sont actuellement en difficulté sont celles dont la base est la plus fragile. Ainsi, en élargissant la base à l'ensemble de la société, on mutualise, donc on répartit les risques. Si une guerre, une épidémie de coronavirus ou je ne sais quelle catastrophe survient, le système sera d'autant plus résilient que sa base est large : tel est le principe de la réforme. Bien entendu, il y aura des effets de bord : certains, disons-le, seront perdants par rapport au régime actuel ; ce seront surtout ceux qui ont les revenus les élevés et les progressions de carrière les plus fortes. En revanche, les plus fragiles, ceux qui sont le plus en difficulté dans le système actuel, seront gagnants.

Avis défavorable, donc.

**M. Boris Vallaud.** La question que l'on esquive est celle de la part de la richesse nationale que l'on est prêt à consacrer aux personnes âgées. Si l'on abaisse cette part à 12,9 % du PIB en 2050 alors que le nombre des retraités de plus de 65 ans aura, comme l'indique le Conseil d'État, augmenté de 70 % à l'horizon de 2070, le taux de remplacement diminuera très fortement et le niveau de vie des retraités va décrocher par rapport à celui des actifs. C'est un véritable débat. Ce n'est peut-être pas un problème pour ceux qui ont de très hauts revenus mais, pour ceux qui ont des revenus modestes, ce système prétendument plus juste provoquera un alignement par le bas. C'est ce que j'appelle les trappes à basses pensions. Lorsque 30 % des retraités et 40 % des femmes relèvent du minimum contributif, c'est-à-dire du filet de sécurité, on ne peut pas considérer qu'il s'agit d'un progrès.

**M. Adrien Quatennens.** Je remercie notre collègue rapporteur, car je crois que nous avons là, malgré nos désaccords, un échange utile et sérieux.

Prenons l'exemple cité par le président Mélenchon. Dans le rapport Delevoye, l'âge d'équilibre est associé à une génération et dépendra de l'espérance de vie de celle-ci. Par conséquent, il est clair, dès lors que votre objectif est l'équilibre financier, que si l'espérance de vie de votre génération a augmenté, vous devrez travailler plus longtemps pour atteindre le même niveau de pension. Pour le dire autrement, en m'excusant pour le caractère un peu raide, voire morbide, de la démonstration, si vous ne voulez pas avoir à travailler encore plus longtemps, vous avez intérêt à ce que les membres de votre génération meurent plus tôt...

**Mme Célia de Lavergne.** Certains des propos de nos collègues de La France insoumise sont blessants. À propos de la CNRU, qui sera pilotée par les partenaires sociaux, ils ont évoqué un « *pilotage automatique* ». Est-ce là leur conception du dialogue social ?

Ne changeons rien à la sécurité sociale, dit M. Mélenchon. Mais, moi, je ne veux pas laisser de dettes à mes enfants. Il nous faut donc construire un système plus solide, et c'est ce à quoi nous nous attachons.

Madame Autain, vous invoquez souvent à la solidarité. Pourtant, votre amendement n° 1781 visait à supprimer le principe de solidarité du régime des retraites !

Enfin, vous vous référez à un certain nombre d'économistes. Or, ceux-ci ne parlent pas d'une seule voix et ils font des différentes réformes des analyses différentes. Ainsi, en 2017, vingt-cinq prix Nobel ont réfuté la pertinence du programme de La France insoumise.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Il ne s'agit pas ici de comparer et de noter les différents programmes politiques. Mais, puisque je viens d'entendre une députée de la majorité nous indiquer qu'elle ne voulait pas laisser de dettes à ses enfants, je me permets de lui rappeler que, depuis le début de la législature, soit en deux ans et demi, cette majorité est responsable de 190 milliards d'euros de dettes supplémentaires !

**M. Erwan Balanant.** Contre 450 milliards sous Nicolas Sarkozy !

*La commission rejette les amendements.*

\*

\* \*

**7. Réunion du mercredi 5 février 2020 à 21 heures 30 (suite de l'article 3 à article 4)**

[http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8705991\\_5e3b2369d80c4.commission-speciale-sur-le-systeme-universel-de-retraite--systeme-universel-de-retraite-suite-5-fevrier-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8705991_5e3b2369d80c4.commission-speciale-sur-le-systeme-universel-de-retraite--systeme-universel-de-retraite-suite-5-fevrier-2020)

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Mes chers collègues, nous avons examiné 898 amendements ; il nous en reste 19 540.

**Article 3 (suite) :** *Champ d'application du système universel de retraite (salariés et assimilés)*

*La commission est saisie des amendements identiques n° 3372 de Mme Clémentine Autain, n° 3373 de M. Ugo Bernalicis, n° 3376 de Mme Caroline Fiat, n° 3381 de Mme Mathilde Panot et n° 3383 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Clémentine Autain.** La majorité, qui a défendu le nouveau système en soulignant qu'il constituait une amélioration, devrait approuver notre proposition de réécriture de l'alinéa 5 de l'article 3. Nous posons la règle d'or suivante : la réforme ne sera pas applicable tant que les personnes concernées par les régimes en question n'auront pas l'assurance, par une hausse de leur rémunération notamment, de pouvoir atteindre exactement le même taux de remplacement au moment de la liquidation de leur pension.

**M. Ugo Bernalicis.** Avec le système à points, les personnes concernées peuvent se demander quel sera exactement le niveau de leur pension. La nouvelle rédaction que nous proposons leur garantira qu'il ne pourra être inférieur à celui qu'elles auraient atteint avec le système actuel. C'est une belle promesse. Si vous voulez avoir l'adhésion du pays, si vous voulez en finir avec les sondages défavorables et regagner du terrain dans la bataille de l'opinion publique, je vous incite à voter cet amendement, qui graverait dans le marbre que votre réforme ne fera aucun perdant.

**Mme Caroline Fiat.** Les paroles s'envolent et les écrits restent, d'où l'importance d'inscrire ce principe dans la loi. Vous affirmez que vous prendrez des dispositions pour assurer un montant de pension correct, notamment pour les travailleurs et les travailleuses précaires ; commencez donc par voter notre amendement ! Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, y souscrirait sans doute. Mediapart a en effet révélé que, dans un courrier envoyé au Premier ministre, le 24 janvier dernier, elle disait craindre que les femmes ne soient pas les grandes gagnantes de la réforme.

**Mme Mathilde Panot.** Tout le monde a compris que vous prépariez une retraite tombola où l'on ne sait ni à quel âge on part ni avec quelle pension – c'est d'ailleurs cet argument qui a permis aux Belges d'obtenir le retrait du projet de retraite à points de leur gouvernement. Je mets au défi les députés de La République

en Marche et les rapporteurs de citer un seul pays où la mise en place de la retraite à points ne s'est pas accompagnée d'un doublement, voire d'un triplement, du nombre de retraités pauvres et d'un recours croissant à la capitalisation.

**M. Adrien Quatennens.** Cet après-midi, nous avons débattu de l'âge effectif de départ, appelé à reculer de génération en génération en vertu du principe d'équilibre financier que vous voulez à tout prix voir respecté. Je dis bien « à tout prix ». Cela vous évite de répondre précisément aux deux questions fondamentales que se posent les Français. À la première – « à quel âge puis-je partir ? » –, vous opposez un « toujours plus tard au-delà de 64 ans ». Pour la seconde – « avec quel niveau de pension ? » –, vous ne donnez aucun engagement. Vous ne le pouvez pas, puisque, précisément, le taux de remplacement comme l'âge constituent pour vous des variables d'ajustement.

Notre démarche est inverse. Nous ne nous contentons pas de sécuriser la comptabilité, même si nous l'intégrons dans notre contre-projet – et je veux rassurer ici notre collègue qui expliquait ne pas vouloir laisser de dettes à ses enfants. Nous nous engageons sur le taux de remplacement, car les Français veulent savoir avec quel pourcentage de leur dernier salaire ils partiront à la retraite.

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Tous les éléments concernant la reprise des droits existants pour les personnes ayant cotisé dans le cadre du système actuel et prenant leur retraite dans le cadre du nouveau système figurent au titre V, à l'article 61. Je vous propose d'attendre son examen pour en discuter.

Avis défavorable.

**M. Boris Vallaud.** Pour les membres de la commission qui prennent leur service de nuit, je rappellerai que dans la journée, nous avons parlé d'Ambroise Croizat et d'Alexandre Parodi, que nous avons cité Camus et que nous avons évoqué les infirmières et les avocats. J'ai pensé à résumer la situation de la manière suivante. Quand Emmanuel Macron est arrivé, il n'y avait rien, « pas un troquet, pas une mobylette », comme disait Coluche. Alors, il a créé le système universel à points. Il s'est dit : il y aura des hommes jeunes, des hommes vieux, des femmes célibataires, des mères de famille, des chômeurs, des agriculteurs, des avocats, des infirmières, et tous seront égaux, mais ce ne sera pas facile. Il a ajouté : il y en aura même qui seront en même temps femmes, chômeuses après avoir exercé un métier pénible et pour elles, ce sera très dur.

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** Il est inutile de revenir sur les engagements inscrits à l'article 61 et suivants. Les droits acquis par les personnes nées après 1975 dans le cadre de système actuel de retraite seront garantis.

Derrière ces amendements, je vois une tendance à une bureaucratisation aveugle. Le gel complet des rémunérations des retraités interdirait, *in fine*, toute redistribution, car si vous garantissez le niveau des pensions pour tout le monde,

cela veut dire que les plus gros salaires seraient aussi concernés. Cela impliquerait aussi que tout rattrapage des inégalités de pensions entre hommes et femmes serait empêché. Autrement dit, votre objectif est dénué de toute portée politique.

**M. Adrien Quatennens.** Le rapporteur nous invite à attendre l'article 61. Comme il nous reste 19 500 amendements à examiner, je doute que nous y parvenions.

**M. Olivier Véran.** Il ne tient qu'à vous qu'il en soit autrement.

**M. Adrien Quatennens.** Quand bien même nous y parviendrions, nous savons que le projet de loi comporte vingt-neuf trous puisqu'il renvoie à vingt-neuf ordonnances.

Je repose donc ma question : pouvez-vous donner aux Français des engagements sur le taux de remplacement ? Avec quel pourcentage de leur dernier salaire partiront-ils à la retraite ? Avec l'âge, c'est une question essentielle pour celles et ceux qui nous écoutent.

*La commission rejette les amendements.*

*Elle est saisie des amendements identiques n° 3406 de Mme Clémentine Autain, n° 3407 de M. Ugo Bernalicis, n° 3410 de Mme Caroline Fiat, n° 3415 de Mme Mathilde Panot et n° 3417 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Clémentine Autain.** Nous continuons de proposer de supprimer les alinéas déclinant, profession par profession, les diverses modalités d'application du nouveau système. L'alinéa 8 concerne les agents publics non titulaires.

Célia de Lavergne m'interpellait tout à l'heure, s'étonnant que nos amendements visent à supprimer des parties du projet de loi où figurait le mot « solidarité ». Redisons quel est notre état d'esprit : nous n'acceptons pas que, dans ce texte, il y ait des mots comme « solidarité », « lisibilité » ou « universalité » qui ne correspondent en rien à son contenu. Visiblement, la citation d'Orwell, « *La guerre, c'est la paix* », vous plaît bien. Nous, nous dénonçons la manipulation par les mots et par les chiffres à l'œuvre dans ce projet de loi. C'est pourquoi nous proposons d'appeler un chat un chat, et d'inscrire des termes plus conformes à la réalité de vos intentions.

**M. Ugo Bernalicis.** Les agents publics non titulaires, déjà nombreux, vont voir leurs rangs grossir avec la dernière loi sur la fonction publique. L'étude d'impact – mais non, il ne faut pas trop se fier aux études d'impact –, disons des chiffres du Conseil d'État, non publiés, montrent que dans moins de dix ans, les trois fonctions publiques seront composées pour moitié de contractuels. Nous connaissons votre objectif de précariser toujours plus de monde. Éviter d'imposer à cette catégorie votre système à points serait faire œuvre utile.

**Mme Caroline Fiat.** Depuis trois jours, nous sommes un peu moqués, toujours gentiment : on ferait semblant de ne pas vouloir comprendre, on représenterait des gens qui n'existent pas puisqu'il n'y aurait personne de mécontent dans les rues ou qui ferait grève.

Je vais arrêter avec mon histoire de Marie l'infirmière, car j'ai bien compris qu'elle vous saoulait. Je constate tout de même qu'une personne, qui n'a rien d'une gaucho, se soucie, comme moi, des femmes de chambre, des auxiliaires de vie, des puéricultrices, des infirmières. Il s'agit de Marlène Schiappa, qui a exprimé des doutes au sujet des conséquences de la réforme pour les femmes précaires.

**Mme Mathilde Panot.** Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage, dit le dicton. C'est exactement ce qui est en train de se passer avec l'emploi public, aujourd'hui fortement menacé, car, sous l'ère Macron, la capacité d'expertise de l'État est en train d'être tuée. À l'heure de l'urgence climatique, il n'est pas sérieux de ne pas prendre en compte le besoin d'expertise publique dans une loi qui concerne les cinquante prochaines années. Dans notre contre-projet, nous avons établi que la création de 100 000 emplois destinés à répondre à l'urgence écologique et sociale ferait rentrer 1,3 milliard d'euros de cotisations.

**M. Adrien Quatennens.** Cette volonté de supprimer chaque alinéa du texte est en cohérence avec notre mot d'ordre : obtenir le retrait de ce projet de loi. Le fait qu'il soit finalement examiné à l'Assemblée ne laisse rien présager de l'épilogue. L'autre jour, le président Macron s'est montré très inspiré par Jacques Chirac. Nous lui suggérons de poursuivre sur sa lancée. Rappelons que l'ancien président avait fini par reculer sur le projet de loi très contesté instituant le contrat première embauche alors que le processus législatif était bien engagé.

Nous voyons bien qu'au sein du groupe La République en Marche règne une ambiance crépusculaire. L'issue la plus raisonnable serait le retrait de ce projet de loi.

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Ce sont plutôt vos discussions qui sont crépusculaires : nous allons finir par nous endormir à force de vous entendre répéter les mêmes arguments.

L'alinéa 8 ne concerne pas les agents publics non titulaires en général mais ceux qui ne seraient pas couverts par le régime d'assurance du livre VII. On essaie de prévoir pour qu'il n'y ait pas d'oublis. C'est une sorte clause de rattrapage au cas où des personnes ne seraient pas prises en compte dans le système.

Avis défavorable.

**M. Boris Vallaud.** Monsieur le rapporteur, permettez-moi de vous poser une question précise sur les agents publics titulaires qui appelleraient une réponse précise de votre part. Avec le nouveau système, les fonctionnaires vont devoir acquitter des cotisations sur leurs primes, ce qui pèsera sur leur pouvoir d'achat. La hausse est significative, car, si j'ai bien compris le tableau 20 de l'étude d'impact,

elle représenterait 1,8 milliard pour la fonction publique d'État et 1,4 milliard pour la fonction publique locale et hospitalière. Considérez-vous qu'assurer une évolution convergente de la rémunération nette moyenne des agents publics et des salariés du privé est un objectif légitime ? Si tel n'est pas le cas, comment justifiez-vous votre position ? Estimez-vous que les agents publics sont aujourd'hui privilégiés ? Si oui, qu'avez-vous prévu pour assurer une évolution de la rémunération des fonctionnaires actifs en lien avec celle des salariés du privé ?

**M. Ugo Bernalicis.** Le rapporteur nous a précisé que ces alinéas visaient à n'oublier personne. Mais il y a des gens qui ne vous demandent qu'une chose : « oubliez-nous ! ». Je pense notamment aux avocats. Laissez les tranquilles avec leur système de retraite actuelle. Améliorez-le, si vous voulez, mais ne bouleversez pas tout. Cela ne fera qu'aggraver l'insécurité sociale.

Un membre du Gouvernement aurait dit en off à un journaliste du *Figaro* : « Pour moi, un député de la majorité ne sert à rien. Il est là pour voter, avoir une mission de temps en temps et surtout fermer sa gueule. ». Pas terrible...

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Les bruits de couloir ne m'intéressent pas, monsieur Bernalicis.

**M. Sébastien Jumel.** Madame la présidente, il va falloir vous habituer à ce que l'on pose les questions que l'on veut pour vous permettre d'apporter les réponses que vous voulez. C'est ce qui s'appelle la démocratie, et il est heureux que nous puissions la pratiquer.

À mon tour de poser une question précise. Il est établi que votre réforme va faire mal aux fonctionnaires. Le simple fait de supprimer la référence aux six derniers mois dégrade mécaniquement leurs pensions. Pour compenser cette diminution, vous avez prévu d'intégrer les primes dans le calcul des points des enseignants, et il semblerait que vous vouliez étendre cette procédure à l'ensemble des fonctionnaires. Or des études très sérieuses montrent que les femmes ont des primes inférieures de 20 % à celles des hommes dans les trois fonctions publiques. Elles seraient donc pénalisées par l'intégration des primes dans le calcul des points. Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous me répondre à ce sujet ? Que pensez-vous de la lucidité de Mme Schiappa ?

**M. Éric Woerth.** Pour continuer sur les fonctionnaires, j'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'État, ce que vous prévoyez pour la phase de transition. Les fonctionnaires nés après 1975 relèveront du nouveau système. Comment seront pris en compte les droits acquis ? J'imagine que, pour la partie de leur carrière relevant de la règle des six derniers mois, les primes ne seront pas prises en compte puisqu'elles n'auront pas donné lieu à cotisations. Comment se fera l'entrée dans le nouveau système ? Vous augmenterez, si j'ai bien compris, la rémunération des fonctionnaires pour leur permettre d'accumuler les points nécessaires. L'étude d'impact présente bien des cas de fonctionnaires mais ils sont toujours surprenants, car personne n'est jamais perdant.

**M. Olivier Véran.** Chers collègues de La France insoumise, vous avez fait le choix, et c'est votre droit, de recourir à l'arme de l'obstruction massive. Ce n'est pas parce qu'on ne vous répond pas qu'on ne vous écoute pas, ou plutôt qu'on ne vous entend pas. Et ce n'est pas parce que votre groupe s'appelle La France insoumise et que nous ne répondons pas à chacune de vos provocations que nous sommes La France soumise.

Madame Autain, vous voulez nous priver de la possibilité d'utiliser le mot « solidarité » dans un texte qui traite justement de solidarité et de redistribution. Vous avez fait une citation d'Orwell, je vous répondrai par Albert Camus : *« Chaque fois qu'une voix libre s'essaiera à dire sans prétention ce qu'elle pense, une armée de chiens de garde de tout poil et de toute couleur aboiera furieusement pour couvrir son écho. »*. Je sais que vous ne le prendrez pas mal. Depuis trois jours, nous encaissons vos attaques sans coup férir.

*La commission rejette les amendements.*

*Elle examine les amendements identiques n° 3423 de Mme Clémentine Autain, n° 3424 de M. Ugo Bernalicis, n° 3427 de Mme Caroline Fiat, n° 3432 de Mme Mathilde Panot et n° 3434 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Clémentine Autain.** Monsieur Véran, je fais mienne votre citation d'Albert Camus et vous la retourne. Les chiens de garde ne sont peut-être pas là où vous le pensez.

Notre rapporteur a prononcé une magnifique phrase qui a sans doute intéressé les 624 personnes qui suivent le *live* de notre commission sur Facebook : « On essaie de prévoir pour qu'il n'y ait pas d'oublis », assertion qui ne rassurera sans doute pas les Français.

Une collègue de la majorité a souligné que de nombreux économistes libéraux soutenaient la réforme. En réalité, beaucoup ont fait sécession. Parmi eux, citons Patrick Artus : *« On s'est imposé une norme de réduction du poids des retraites qui sort de nulle part, qui n'a pas été débattue, et on en conclut que le système est déficitaire. »*

**M. Ugo Bernalicis.** M. Véran a peut-être voulu nous insulter en déclarant que nous faisons du « zadisme parlementaire ». Que veut-il nous reprocher ? D'occuper l'Assemblée nationale ? Ça tombe bien, nous avons été élus pour ça ! Qui plus est, l'expérience du zadisme a récemment été couronnée de succès : les zadistes de Notre-Dame-des-Landes, après avoir bataillé ferme, ont obtenu le retrait du projet contre lequel ils se sont mobilisés. Je tiens donc, au nom de mon groupe, à remercier M. Véran très sincèrement, car on ne pouvait rêver mieux comme comparaison.

**Mme Caroline Fiat.** Pendant les interventions de notre groupe, des petites remarques fort sympathiques fusent, comme « Bonjour, le niveau des débats ». Nous pourrions en dire autant. Quand on entend le rapporteur dire « On essaie de

prévoir pour qu'il n'y ait pas d'oublis », croyez-vous qu'on puisse être convaincu de ne pas tout supprimer ?

**Mme Mathilde Panot.** M. le rapporteur disait que les députés de la République en Marche risquaient de s'endormir. Ils auraient donc la conscience tranquille alors que notre pays connaît le plus long mouvement social depuis 1968. Le peuple, en manifestant, en signant des pétitions, en dansant, en chantant, en rendant outils et uniformes de travail vous dit qu'il ne veut pas de cette réforme. Pour reprendre une formule devenue célèbre « Si vous nous empêchez de rêver, nous vous empêcherons de dormir ». La lutte continue !

**M. Adrien Quatennens.** Je reviendrai à notre collègue qui se montrait sincèrement inquiète de laisser à ses enfants la charge du financement des retraites. Je comprends cette angoisse profonde qui l'atteint mais peut-être devrait-elle aussi leur dire que c'est leur maman, par les projets de loi qu'elle soutient avec ses collègues, qui creuse ce déficit. Le déficit potentiel prévu par le Conseil d'orientation des retraites (COR) ne tombe pas du ciel : il résulte du gel des salaires des fonctionnaires et des exonérations sociales. Peut-être pourrait-elle aussi donner à lire à ses enfants le rapport Delevoye : ils verraient jusqu'à quel âge leur maman veut les faire travailler. Je ne suis pas sûr que cela les rassure davantage.

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** J'ai toujours considéré qu'il était beaucoup plus facile de détruire que de construire. Supprimer le contenu des articles alinéa par alinéa, c'est vraiment le degré zéro du travail parlementaire.

Avis défavorable.

**M. Régis Juanico.** « On essaie de prévoir qu'il n'y ait pas d'oublis » dans la réforme, avez-vous dit, monsieur le rapporteur. Puissiez-vous aussi essayer de prévoir qu'il n'y ait pas d'oublis dans vos réponses ! Boris Vallaud vous a posé une question précise au sujet des fonctionnaires. Ils seront astreints à cotiser sur leurs primes, ce qui va peser sur leur pouvoir d'achat. Cet effort représentera 1,8 milliard d'euros pour les fonctionnaires d'État et 1,4 milliard pour les fonctionnaires locaux et hospitaliers. Considérez-vous que cette évolution convergente de la rémunération nette moyenne des agents publics et des salariés du secteur privé est un objectif légitime, oui ou non ? Si la réponse est non, comment justifiez-vous cette position ? Considérez-vous que les agents publics sont privilégiés ? Si oui, qu'avez-vous prévu pour assurer une évolution des rémunérations des fonctionnaires actifs en lien avec celles des salariés du privé ?

**M. Guillaume Gouffier-Cha, rapporteur général.** Dans la salle des pas perdus se trouvent trois statues, qui représentent des vertus dont les parlementaires sont censés être parés : le courage, la sagesse et la prudence. Dans ce lieu chargé d'histoire qu'est l'Assemblée nationale, les statues et les tableaux ont un sens et nous rappellent les valeurs qui doivent être les nôtres. Je crois que le rapporteur veille à s'y conformer. Si, par le passé, nous avons fait les lois avec plus de prudence et d'humilité, nous n'aurions pas oublié d'intégrer autant de nos

concitoyennes et de nos concitoyens dans nos politiques de justice et de solidarité. C'est ce que nous essayons en tout cas de faire dans ce texte.

**M. Thibault Bazin.** À quoi servons-nous ici ? Serait-il possible d'éviter à la fois l'obstruction et les discours qui nous éloignent du débat ? J'ai l'impression d'assister ce soir à une mise en scène, à un sketch où chacun fait semblant de débattre, alors que tout le monde a fait le deuil d'aller au bout de l'examen du texte. Cette mascarade a assez duré ! Le groupe Les Républicains a des propositions à faire sur le fond et notre collègue nous fait un cours sur les statues ! Pourrions-nous travailler sur le texte et avoir des réponses à nos questions, monsieur le secrétaire d'État ?

**M. Adrien Quatennens.** Si vous étiez courageux, comme nous y appellent les statues, vous diriez la vérité aux Français : vous leur diriez que vous avez envie de les faire travailler plus longtemps pour ne pas avoir à mieux partager les fruits de la richesse produite. Si vous étiez sages, après plus de soixante jours de grève et un mouvement social historique, vous retireriez une réforme qui est en contradiction avec votre programme politique. Si vous étiez prudents, vous éviteriez de nous transmettre un texte à trous et non financé, accompagné d'une étude d'impact truquée, et qui a été littéralement torpillé par le Conseil d'État et par certains économistes – qui ne sont pas des insoumis.

Si vous vous ennuyez, allez donc méditer sur le courage, la sagesse et la prudence dans la salle des pas perdus !

*La commission rejette les amendements.*

*Elle passe aux amendements identiques n° 3440 de Mme Clémentine Autain, n° 3441 de M. Ugo Bernalicis, n° 3444 de Mme Caroline Fiat, n° 3449 de Mme Mathilde Panot et n° 3451 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Clémentine Autain.** L'amendement n° 3440 est un amendement de suppression. Nos collègues de droite espèrent amender le texte, y apporter quelques améliorations. Nous, nous pensons que ce texte est inamendable (*Rires et exclamations parmi les députés du groupe La République en Marche*) parce que nous en rejetons la logique. Je regrette que nos collègues de la majorité préfèrent chahuter, plutôt que de prendre le micro pour défendre la logique de leur réforme.

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Ayez tout de même un peu d'humour, madame Autain.

**Mme Clémentine Autain.** Il est plus facile de détruire que de construire, et je vois la facilité avec laquelle la Macronie a décidé de détruire notre système de retraite par répartition.

**M. Ugo Bernalicis.** L'amendement n° 3441 vise à supprimer la mention des « agents publics non titulaires », car les agents publics non titulaires ne devraient pas exister : il devrait y avoir des plans de titularisation réguliers dans la

fonction publique. On devrait stabiliser les gens dans leur existence et dans leur vie. On devrait d'ailleurs leur garantir un taux de remplacement convenable au moment de leur départ à la retraite. On devrait veiller à ce que les agents publics, qui œuvrent à l'intérêt général, le fassent dans les meilleures conditions et qu'ils n'aient pas à s'inquiéter pour leur retraite. L'incertitude dans laquelle vous les placez n'est pas acceptable.

J'ai déclaré, le 29 janvier dernier, dans un article qui est désormais en ligne : « *J'ai un profond sentiment d'inutilité dans le travail législatif.* » J'expliquais que mes amendements étaient systématiquement rejetés. Mais j'ajoutais être rassuré par le fait que les députés de La République en Marche subissaient le même traitement que moi dès que leurs amendements n'étaient pas exactement dans la ligne du parti. On en vient à se dire que tout cela ne sert à rien : quand vous travaillez sérieusement, on vous méprise.

**Mme Mathilde Panot.** Oui, nous assumons de faire ce que nous appelons une grève du zèle. Nous la faisons, parce que la majorité de la population demande que votre réforme soit retirée, pour que nous puissions en rediscuter sur de nouvelles bases. Nos concitoyens ne veulent pas de la retraite à points : ils ont compris l'arnaque qui se cache derrière tous vos mensonges.

Il faut arrêter de dire que les femmes seront les « grandes gagnantes » de votre réforme ! Les femmes, soi-disant grandes gagnantes, ont imaginé une chorégraphie pour dénoncer que, « à cause de Macron », elles auront des pensions plus faibles et que la réforme de la pension de réversion leur interdira de divorcer, ce qui est une attaque contre l'émancipation des femmes. Elles savent qu'elles partiront plus tard à la retraite, et encore plus défavorisées que dans le système actuel. Chers collègues, souffrez qu'il y ait une opposition dans ce pays !

**M. Olivier Véran.** Oui, on souffre !

**Mme Mathilde Panot.** La première qualité d'un parlementaire, c'est d'être un représentant du peuple. Or un représentant du peuple, pour nous, ce n'est pas un représentant de BlackRock ni des riches, c'est quelqu'un qui doit entendre ce qui se passe et ne pas être irresponsable au point de mettre le pays à feu et à sang, comme c'est en train d'arriver.

**M. Adrien Quatennens.** Contrairement à ce qu'on a pu entendre tout à l'heure, les agents de la fonction publique seront forcément perdants si l'on prend en compte l'ensemble de leur carrière plutôt que les six derniers mois, à moins d'attribuer des trimestres et des points pour tous les moments où leur carrière a connu une interruption, par exemple des trimestres passés au revenu de solidarité active (RSA). Tout le monde le comprend très bien : inutile de nous faire croire qu'il y aura des gagnants. Pourquoi ne pas amender le texte pour prendre en compte les interruptions de carrière ?

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Pour faire écho aux propos de M. Bazin, cet après-midi, les avis étaient très tranchés, mais cela ne nous

a pas empêchés d'avoir un débat de fond. Ce soir, on discute du texte ligne à ligne et nous n'entendons aucun argument de fond. Il y a une forme de captation du débat qui n'apporte pas grand-chose.

S'agissant des amendements, je répète que nous visons ici les agents publics non titulaires « *ne relevant pas d'un régime d'assurance vieillesse prévu au livre VII* ». Il existe de très nombreux statuts en France et nous tâchons de n'en oublier aucun. Nous travaillons avec modestie, afin d'éviter que des gens ne se retrouvent dans une situation difficile. Vous dites qu'il ne devrait plus y avoir d'agents non titulaires. Il ne devrait plus non plus y avoir de chômage, ni de pauvreté ; il ne faudrait plus que des agriculteurs n'aient que 800, voire 600 euros de retraite.

**M. Ugo Bernalicis.** Exactement !

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Tout cela ne se décrète pas d'un claquement de doigts : ça se travaille, ça se construit. Or le travail et la construction ne semblent pas être des points forts de votre mouvement !

**M. Éric Woerth.** Madame Panot, vous nous demandez de souffrir : c'est ce qu'on appelle la souffrance au travail. Heureusement que nous sommes résistants ! Avec ce texte, vous avez décidé de jouer, mais l'Assemblée nationale n'est pas un terrain de jeux. Vous pourriez faire un autre choix, en faisant des propositions, en présentant un projet alternatif dont nous pourrions discuter. Ce serait plus sérieux !

Vous dites, madame Autain, que la droite veut amender le texte : c'est le principe même du débat parlementaire, où l'opposition propose des modifications au projet de la majorité et du Gouvernement. Pour notre part, nous ne voulons pas l'amender point par point. Ce qui nous intéresse, c'est de montrer que nous avons une autre proposition de réforme, dont nous avons déjà exposé les grandes lignes : un régime de base qui concernerait tout le monde ; une fusion entre les régimes publics et privés ; des caisses autonomes selon les professions, avec la possibilité de rejoindre, à tout moment, un régime supérieur ; une augmentation de l'âge de la retraite ; une prise en compte de la pénibilité qui permette à quelqu'un qui ne peut plus travailler, pour des raisons professionnelles objectives, de partir plus tôt.

C'est un projet extrêmement pratique et précis, qui fonctionnerait très bien et qui répondrait à la plupart des problèmes qui se posent aujourd'hui. Nous exposerons nos propositions au fur et à mesure, tranquillement, mais avec beaucoup de détermination.

**M. Boris Vallaud.** Le rapporteur et la majorité ne cessent de répéter que la façon de procéder de La France insoumise ne leur convient pas et empêche d'avoir un débat sur le fond. Pour ma part, et mon collègue Régis Juanico l'a fait à ma suite, j'ai posé des questions très précises, dont le Conseil constitutionnel saurait conclure que la représentation nationale n'est pas éclairée. Votre silence devient insupportable !

Voici une autre question précise, à laquelle j'espère que vous allez enfin donner un commencement de réponse – sinon, qu'est-ce qu'on fout là ! S'agissant de la rémunération des fonctionnaires, pourquoi, dans l'étude d'impact, le Gouvernement a-t-il pris comme hypothèse une augmentation de la part des primes de 0,23 point par an pendant cinquante ans ? Cela signifie que le niveau de vie des fonctionnaires par rapport au reste des actifs baissera de 36 %. Cette hypothèse vous semble-t-elle de nature à décrédibiliser le système actuel et à valoriser le système futur ? Cette question devrait recevoir une réponse claire, sauf si vous avez bidonné vos chiffres. Vous ne pouvez pas continuer de nous opposer un mur de silence.

**M. Sébastien Jumel.** Quelle que soit la manière dont nous posons nos questions – avec humour, en pétant les plombs, avec sérieux –, à chaque fois, vous adoptez la même posture, nous avons un mur devant nous. Je vous ai demandé, monsieur le secrétaire d'État, si intégrer les primes dans le mode de calcul des fonctionnaires pénalisait les femmes. J'attends toujours la réponse.

Le Collectif Nos retraites a produit une contre-étude d'impact : *« Un des exemples les plus parlants est celui d'une femme (appelons-la Mathilde), née en 1990, mère de deux enfants ayant fait sa carrière complète au SMIC qui part à 62 ans en retraite. Elle passe d'un taux de remplacement brut de 57 % dans le système actuel à un taux de remplacement brut de 48 % »* avec votre réforme. Conclusion : *« Pour notre exemple, cela représente une perte de plus de 15 % des droits à la retraite. Ces pertes apparaissent également pour un départ à 63 ans ou 64 ans. »*

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'État, commenter cet exemple cartes sur table ? Nous pouvons vous poser les mêmes questions dans toutes les langues, sur tous les tons... Vous nous prenez pour des cons et, à un moment donné, ça devient exaspérant !

**M. Ugo Bernalicis.** Lorsque nos collègues, comme vient de le faire Boris Vallaud, vous interrogent par trois fois sans obtenir de réponse, et que vous les accusez de ne pas nourrir le débat, quel signal pensez-vous donner ? Qu'on s'en fout de ce qu'ils racontent ! Que les questions techniques sur le taux de remplacement, les primes, les agents non titulaires ne sont pas le sujet. En agissant de la sorte, vous nous donnez du grain à moudre et vous nous aidez. Alors, continuez comme ça...

**Mme Célia de Lavergne.** À titre personnel, j'ai une haute opinion du débat parlementaire. Je suis peut-être un peu vieux jeu mais, pour moi, c'est un exercice auquel les Français, la République, nous ont fait l'honneur de pouvoir participer. Depuis l'enfance, il m'a toujours inspiré du respect : argument contre argument, analyse contre analyse, valeur contre valeur, ...

**M. Adrien Quatennens.** Vous êtes obligée de lire un papier pour dire ça ? Ce n'est même pas spontané !

**Mme Célia de Lavergne.** ... pas de moqueries, pas de cris, pas d'extraits tronqués de Facebook live ou de tweets, pas d'attaques personnelles. Je suis navrée de voir que nous assistons davantage ce soir à un vaudeville qu'à un véritable débat parlementaire. Quelle conception de la démocratie avez-vous ? Quelle image renvoyez-vous aux citoyens ?

**M. Adrien Quatennens.** C'est du foutage de gueule !

**Mme Célia de Lavergne.** Je n'ose croire que vous voulez la fin de notre démocratie parlementaire, alors que vous en êtes les dépositaires. Je veux dire aux personnes qui nous écoutent que le débat parlementaire pourrait se passer autrement. Un débat de qualité continuerait à inspirer aux Français et aux enfants qui se forgent une autre conception de la démocratie. J'appelle à revenir au fond du débat !

*La commission rejette les amendements.*

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, chargé des retraites.** Monsieur le président Woerth, la phase de transition entre les deux régimes est l'un des quatre sujets sur lesquels le débat a été rouvert par le Premier ministre il y a quelques semaines. Les autres sujets sont le minimum de pension, c'est-à-dire le minimum contributif, la prise en compte de la pénibilité et les cessations progressives d'activité dans la fonction publique. Le minimum de pension et la phase de transition ont fait l'objet de négociations et de concertations – deux par mois –, menées par chacun des ministres concernés.

J'entends votre impatience, mais je rappelle que le Premier ministre s'exprimera publiquement sur l'issue de ces concertations avant l'examen du texte en séance. Il faut attendre que les partenaires sociaux se mettent d'accord sur ces questions essentielles, notamment sur la manière de garantir que 100 % des droits acquis dans l'ancien système seront préservés dans le régime universel. Lors de mon audition de la semaine dernière, j'ai indiqué que, pour la phase de transition, plusieurs options sont envisageables : la transition « à l'italienne » ou un système de bascule avec une conversion à une date donnée. Cette question donnera lieu à un arbitrage avant la séance. Je crois avoir répondu du même coup à M. Quatennens.

Quant aux réponses précises, je prends toujours beaucoup de plaisir à être précis, mais les réponses aux questions que vous posez se trouvent déjà dans l'étude d'impact.

**M. Boris Vallaud.** Si elles y étaient, on ne les poserait pas !

**M. le secrétaire d'État.** J'invite tous les députés ici présents à se reporter à la page 203 où se trouve la réponse précise à la question du député Boris Vallaud.

**M. Boris Vallaud.** Ce n'est pas vrai !

**M. le secrétaire d'État.** Ce sont des éléments incontestables, que chacun peut vérifier, y compris M. Vallaud.

Plusieurs d'entre vous m'ont, par ailleurs, interrogé sur la prise en compte des primes dans le calcul des pensions des fonctionnaires. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises depuis lundi, nous examinons, dans les premiers articles du texte, les principes généraux de la réforme. Je suis prêt à passer tout le temps qui sera nécessaire pour débattre avec vous de ce texte, mais si, au moment où nous devrions débattre des principes généraux de la réforme, d'aucuns souhaitent aborder l'article 44 et d'autres l'article 28, le débat perd de sa cohérence. Il me semble qu'un débat de qualité doit respecter l'organisation du texte. Je renvoie ceux qui s'intéressent aux fonctionnaires et à la part des primes dans le calcul de leur pension à l'article 18 du projet de loi. Nous pourrions débattre de ces questions lorsque nous entamerons l'examen de cet article.

*La commission examine les amendements identiques n° 3457 de Mme Clémentine Autain, n° 3458 de M. Ugo Bernalicis, n° 3461 de Mme Caroline Fiat, n° 3466 de Mme Mathilde Panot, n° 3468 de M. Adrien Quatennens et n° 3472 de M. François Ruffin.*

**Mme Clémentine Autain.** Mon collègue Ugo Bernalicis a eu raison de rappeler qu'il y a de plus en plus d'agents contractuels dans la fonction publique et que c'est un vrai problème. J'aimerais, pour ma part, vous interroger sur ceux qui, dans la fonction publique, ont encore le statut de fonctionnaire. Pouvez-vous nous expliquer comment vous pensez améliorer leur retraite dès lors qu'elle ne sera plus calculée sur les six derniers mois, mais sur l'ensemble de leur carrière ? J'ai hâte d'entendre nos collègues de La République en Marche nous expliquer sérieusement comment cela est possible !

**M. Ugo Bernalicis.** Une question un peu plus technique me vaudra peut-être une réponse... Dans votre étude d'impact, vous ne prévoyez d'augmenter la part des primes des fonctionnaires que de 0,23 point par an. Et, si je comprends bien ce qui est écrit en filigrane dans cette étude d'impact, vous avez prévu de ne pas toucher au point d'indice pendant les cinquante prochaines années. La rémunération des agents publics n'augmentera donc pas, qu'ils soient titulaires ou non.

Par ailleurs, comment pouvez-vous savoir comment seront payés les agents non titulaires, alors même qu'ils ne dépendront plus d'aucune grille, puisque vous avez tout fait sauter avec la réforme de la fonction publique ? On peut désormais rémunérer les agents non titulaires à peu près comme on veut et ils peuvent faire une rupture conventionnelle, dont on ne connaît pas le montant prévisionnel !

**Mme Caroline Fiat.** « Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse », dit-on. Depuis plusieurs jours, certains députés disent qu'ils ne veulent pas qu'on juge leur manière d'être députés. Je ne vois pas pourquoi, ce soir, il faudrait que les députés de La France insoumise soient jugés sur leur façon d'être députés. Mon amendement est défendu.

**Mme Mathilde Panot.** Une de nos collègues clamait son amour de la démocratie et du débat parlementaire. La démocratie suscite tout de même une indignation bien sélective ! Oui, nous reconnaissons qu’Emmanuel Macron et les députés de la majorité ont une légitimité, puisqu’ils ont été élus – tout comme nous. Mais, en République, il faut toujours se rappeler que c’est le peuple qui est souverain. Et lorsque le peuple, dans sa grande majorité et par tous les moyens possibles, refuse une réforme et demande qu’elle soit rediscutée sérieusement sur d’autres bases, il a une légitimité à le faire que vous ne pouvez pas balayer d’un revers de main.

Cela me fait doucement rigoler de recevoir des leçons de démocratie de la part de La République en Marche qui, lorsqu’il s’agit d’accepter des propositions de l’opposition parlementaire, est plus nulle que nulle.

**M. Adrien Quatennens.** Chers collègues, nous ne faisons que relayer une colère majoritaire dans le pays contre votre projet de retraite. Vous, vous défendez un projet de loi en contradiction avec les engagements présidentiels et soutenu par une minorité dans ce pays. Vous, vous prenez les Français pour des imbéciles en leur vendant une réforme soi-disant « juste, simple et pour tous », alors qu’elle ne consiste qu’à les faire travailler plus longtemps et à les pousser vers la capitalisation. Vous, vous avez remis aux parlementaires une étude d’impact truquée et des cas types qui ne permettent même pas aux Français de se repérer. Alors, de grâce, remballez définitivement vos leçons de démocratie !

Vous appelez de vos vœux un débat de qualité ? Je veux bien jouer le jeu sur les prochains amendements ! Depuis le début du débat, nous faisons des contre-propositions. Nous tenons à votre disposition un contre-projet répondant à la commande d’Édouard Philippe, qui s’est dit prêt à entendre toutes les propositions des parlementaires à même d’assurer l’équilibre financier du système. Ce contre-projet financé et chiffré, qui est prêt depuis des mois, je lui ai remis en mains propres. À partir de maintenant, je m’engage à ce que tous les amendements que nous défendrons alimentent un débat de fond, mais il faut que vous répondiez à nos questions et...

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Merci, monsieur Quatennens.

**M. Adrien Quatennens.** Laissez-moi finir !

**M. Jean-Jacques Bridey.** Du calme !

**M. Adrien Quatennens.** Non, je ne vais pas me calmer ! Les leçons de démocratie, j’en ai ras le bol ! *(Vives exclamations parmi les députés du groupe La République en Marche.)*

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Je suspends la séance pour 5 minutes.

*(Suspension de séance)*

**M. Éric Woerth.** C'est de pire en pire... Je ne vois pas comment nous pourrions sortir de cette commission la tête haute. Le nombre d'amendements à examiner est considérable et nos collègues de La France insoumise ont décidé de les défendre un à un – vu leur rédaction, il est clair qu'il s'agit d'une volonté d'obstruction. Ils l'habillent de façon politique : c'est leur choix et c'est leur droit. De notre côté, nous avons aussi le droit de refuser de jouer à ce jeu et, à un moment donné, nous pouvons considérer que le débat est impossible.

Impossible, il l'est de toute façon dans le temps qui nous est imparti. Tous les calculs ont été faits et chacun sait que nous n'arriverons pas au bout de cet examen, à moins que les insoumis n'abandonnent tout à coup leurs amendements, mais je n'ai pas l'impression qu'ils en aient envie. Peut-être pourront-ils nous le confirmer ?

Madame la présidente, à un moment donné, il faudra peut-être faire le choix de mettre fin à cette mascarade, car les députés ne sont pas là pour jouer. Vous redoutez sans doute le reproche que le Conseil constitutionnel pourrait faire de n'avoir pas été jusqu'au bout pour pouvoir faire jouer certains dispositifs. Néanmoins, il convient d'adopter une attitude responsable et adulte, et de respecter l'Assemblée nationale pour ce qu'elle est : un lieu de débats, et pas d'affrontements comme ceux auxquels nous assistons en ce moment sur un texte aussi important pour tous les Français.

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** J'allais justement inviter chacun d'entre vous à s'en tenir au débat sur le texte. Finissons-en avec les invectives, une fois pour toutes. Nous ne sommes pas des enfants et je ne vais pas passer mon temps à faire la maîtresse d'école. Si tout le monde se comportait correctement, tout se passerait mieux. Même si certaines réponses ne vous conviennent pas, je vous invite à cesser de crier et à vous écouter. Songez à l'image que nous renvoyons !

Je préside une commission spéciale qui doit travailler sur un texte ; je tiens à le faire, dans le respect de chacun. Tous les partis d'opposition ont travaillé et ont déposé des amendements sérieux sur le projet de loi. Je souhaite que nous nous en tenions au texte. Toutes les divagations autour de la vie politique en général sont peu intéressantes pour les Français et pour notre travail parlementaire. Siéger en commission, ce n'est pas assiéger une commission !

**M. Sébastien Jumel.** Bien entendu, cela vaut pour tout le monde !

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Tout à fait.

**M. Boris Vallaud.** Madame la présidente, il est vraisemblable que nous n'arriverons pas au bout de l'examen de ce texte en commission. C'est la raison pour laquelle nous essayons de faire de chaque amendement l'occasion d'un débat de fond sur certains sujets que nous risquons de ne jamais aborder. Lorsque nous posons des questions sur ces sujets lointains, qu'on fasse au moins l'effort de nous répondre !

**M. François Ruffin.** Le problème, c'est d'avoir choisi la procédure accélérée sur un tel texte. C'est la première fois que les députés de La France insoumise font le choix de l'obstruction parlementaire. Nous le faisons parce que, sur cette question essentielle, vous agissez contre la volonté des Français et contre tout ce qui se passe dans la rue. Nous voulons accompagner ce mouvement.

Monsieur Woerth, la droite a fait de l'obstruction sur d'autres textes, en d'autres temps. Au début des années 1980, lors de l'examen de la loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse, j'ai souvenir que Jacques Toubon, Jacques Chirac et d'autres ont déposé des milliers d'amendements pour retarder le débat pendant des semaines. Or, pour ce projet de loi aussi important, on n'a prévu que deux semaines de débat en commission et deux semaines en séance publique. Nous sommes en train de parler d'un texte qui va remettre en cause le contrat social pour tous les Français et on nous presse ! Tout cela est parfaitement incohérent, d'où notre choix de déposer 19 000 amendements et de les défendre.

La responsabilité incombe bien à la majorité, qui nous a présenté un texte de mille pages que nous étions censés avaler en six jours et qui nous demande d'examiner le texte de façon accélérée.

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Nous pouvons à présent revenir au texte. Vous aviez, monsieur Ruffin, l'amendement n° 3472 à défendre.

**M. François Ruffin.** Je vais reformuler la question d'Adrien Quatennens. Cet après-midi paraît un article dans *Marianne* : M. Guy Bricout, député du groupe UDI, Agir et Indépendants y est interrogé. On lui demande si la majorité est « *une majorité de "playmobils", comme dirait François Ruffin* ». Il répond : « *Les playmobils, ce n'est pas ma génération, mais ce sont des automates, oui. En commission, ils n'écoutent même pas, ils se contentent de lever la main.* »

Le mot « automates » traduit bien ce qu'on peut ressentir en assistant à ces débats. Sur un texte comme celui-ci, on s'attendrait à ce que la majorité soit habitée par une foi, par une envie, par une conviction. On s'attendrait à ce qu'elle défende comme une nécessité la remise en cause du contrat social qu'elle propose dans ce texte. Or on n'entend pas les députés de la majorité exprimer cette foi !

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Entre l'interpellation dynamique de M. Quatennens et M. Ruffin qui nous traite d'automates, je ne sais pas ce que je préfère... Sincèrement, je trouve tout cela profondément irrespectueux. Lors de la prochaine niche parlementaire de La France insoumise, je songe à déposer un amendement sur chaque mot !

**M. François Ruffin.** Allez-y, c'est votre boulot !

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Je peux entendre que ce projet soit contesté, que vous ne le partagiez pas. Mais moi, je vois quotidiennement des Français dont la retraite est misérable dans le système actuel. Mme Fiat a évoqué

à plusieurs reprises les difficultés de son métier d'aide-soignante. Je vous invite à rencontrer des gens qui travaillent dans les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). Leur mission est de calculer et d'annoncer aux gens le montant de leur retraite : ils les voient souvent repartir en pleurs.

Repérer les dysfonctionnements majeurs du système actuel, comme nous le faisons, me semble être une attitude responsable. Nous voulons essayer de construire un meilleur système : il ne sera sans doute pas parfait, mais nous entendons au moins poser un cadre. Nous gagnerions tous à débattre sur le fond, comme nous l'avons fait cet après-midi.

Sur ces amendements, j'émetts un avis défavorable.

**M. Sébastien Jumel.** C'est bien de retrouver de la sérénité, mais c'est bien aussi de reconnaître que nous ne parviendrons pas à tomber d'accord. Plus je vous écoute et plus je me dis que nous ne représentons pas les mêmes classes. Quand vous rencontrez votre électorat, il vous dit des choses différentes de ce que nous dit le nôtre. Je ne veux pas donner de leçon, mais il est vrai que j'ai parfois le ventre tordu quand je pense à ces gens qui, chez moi, ont la gueule cassée, les visages abîmés, dont les vies sont broyées : ils se trouveront encore plus mal après la réforme qu'avant. Cela m'exaspère ! Mon rôle de représentant du peuple est de faire entrer cette colère ici.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) vient de publier un rapport démontrant que vous réservez votre politique aux 5 % les plus riches : j'imagine que quand vous les rencontrez, ils vous remercient et vous encouragent à poursuivre. Tout au long de ce débat, nous aborderons la discussion sous des angles de vue différents : c'est cela, la démocratie !

**M. Adrien Quatennens.** Je m'en tiendrai à la règle que vous avez posée sur le retour au débat de fond mais auparavant, et à la suite de l'incident intervenu avant la pause, je me dois de dire quelques mots. Il y a dix-sept parlementaires insoumis, ce qui fait dix-sept styles et dix-sept façons de faire différentes mais je ne crois pas être connu pour mes emportements. Ma colère n'était pas feinte : je pense à tous ceux qui, depuis plusieurs jours, payent cher le prix de la lutte. Ma colère est forte parce que je considère que cette séquence comme l'obstination du Gouvernement sont déflagrateurs pour notre démocratie.

Vous en appelez à un débat de fond. Nous avons mis à votre disposition un contre-projet sérieux, financé. Il est dans les mains du Premier ministre, à qui je l'ai remis ; il est dans les mains du secrétaire d'État ici présent. Je veux bien jouer le jeu de ce débat de fond, à la condition que les parlementaires obtiennent des réponses quand ils posent des questions et que, sauf à considérer que l'Assemblée nationale n'est que l'imprimante de l'Élysée, lorsque nous engageons un débat sur le fond, les parlementaires de La République en Marche s'y engagent à leur tour. Il y a beaucoup de députés dans cette commission que nous n'avons pas entendus, et je le regrette.

Enfin, nous avons fait le choix de déposer une multitude d'amendements : même si cela est insupportable pour la majorité, cela lui donne autant d'occasions de défendre un projet de loi auquel elle prétend croire. Ayons un débat de fond, mais jouons clairement le jeu, toutes et tous ! Et répondons-nous les uns les autres, notamment quand les parlementaires posent des questions précises.

**M. Jean-Jacques Bridey.** Depuis trois jours et demi, tous les quarts d'heure, nous votons sur des amendements de votre groupe, monsieur Quatennens : or ces amendements ne nous proposent que l'abrogation d'alinéas ou d'articles. Nous avons eu très peu de débats sur le fond : les seuls amendements qui ont été adoptés par la commission ont été déposés soit par notre groupe, soit par le groupe Socialistes, soit par le groupe Les Républicains, soit même par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, parce que nous voulons avoir un échange constructif. Ayez un échange constructif !

Vous critiquez le silence de certains de mes collègues de la majorité, mais nous ne pouvons pas nous prononcer puisque nous attendons de pouvoir défendre les quelque 300 à 400 amendements que notre groupe et le groupe MoDem ont déposés ; or vous nous empêchez de les défendre. Arrêtez de faire de l'obstruction, avançons dans le débat et faisons progresser ce projet de loi, même si vous êtes contre ! Débattons projet contre projet, dans un esprit démocratique et parlementaire !

**M. Bruno Fuchs.** Je suis un peu excédé d'entendre toujours les mêmes arguments sur la lutte des classes. Les gueules cassées, chez moi, ce sont des carreleurs, des femmes de ménage, des déménageurs, des couvreurs, des gens qui travailleront jusqu'à 67 ans et qui toucheront 800, 1 000 ou 1 200 euros de retraite. Ce sont ces gens-là que nous défendons également dans cette réforme des retraites ! Ils me disent : « Continuez ! Moi je ne veux pas partir à 67 ans quand d'autres partent à 55 ou 57 ans, avec deux ou trois fois plus de retraite ! » Voilà ce que vous défendez ! Il faut rétablir les faits ! Je trouve insupportable qu'on nous ressorte sans cesse la lutte des classes, de façon caricaturale, alors que cela ne correspond pas à la réalité. Vous défendez des gens qui partiront à 55 ou 57 ans avec trois fois plus de retraite : les gueules cassées ne sont pas les mêmes chez vous que chez moi !

**M. Sébastien Jumel.** Ça commence très mal, le débat de fond !

*La commission rejette les amendements.*

*Elle examine les amendements identiques n° 3492 de M. Ugo Bernalicis, n° 3495 de Mme Caroline Fiat, n° 3500 de Mme Mathilde Panot, n° 3502 de M. Adrien Quatennens et n° 3506 de M. François Ruffin.*

**M. Ugo Bernalicis.** Personne ici n'empêche quiconque de prendre la parole. Ce ne sont pas les députés de La France insoumise qui distribuent la parole, mais la présidente de la commission spéciale, même si celle-ci s'est vu imposer des règles et un calendrier stricts par le Gouvernement. Nous voulons prendre le temps des débats pour examiner un projet de loi qui changera fondamentalement le pacte

social en France issu de 1945 et du Conseil national de la Résistance. Or vous voulez torcher cela en deux semaines de commission et deux semaines d'hémicycle : ce n'est pas possible ! Si vous souhaitez que tout le monde puisse prendre la parole et défendre ses amendements, rallongez les débats !

**Mme Mathilde Panot.** Je vous ai, à plusieurs reprises, entendus dire que La France insoumise jouait. Nous ne sommes pas en train de jouer : à Vitry, dans le dépôt de bus où je me rends souvent pour soutenir les grévistes, un agent s'est ouvert les veines sur son lieu de travail après cinquante-deux jours de grève. Il s'est ouvert les veines parce qu'on ne sait plus comment se faire entendre par ce gouvernement, qui n'écoute ni les députés d'opposition, ni les associations, ni les professionnels, ni les gens qui protestent dans la rue. Que doivent faire les gens ? Devront-ils se rendre dans les cérémonies de vœux pour socialiser et boire du champagne dans l'espoir de se faire entendre ?

Nous vous posons des questions très concrètes. Ma collègue Clémentine Autain vous a demandé comment la pension des fonctionnaires pouvait augmenter si l'on prend en compte leur carrière complète et non plus les six derniers mois de salaires. Vous évoquiez tout à l'heure les gens qui gagnent 800, 1 000 ou 1 200 euros de retraite : ce sont justement eux que nous défendons !

**M. Adrien Quatennens.** Cet après-midi, le Président de la République Emmanuel Macron a appelé à mener à bon port ce projet de réforme des retraites. Je crois que nous n'avons pas la même conception de ce qu'est une réforme des retraites menée à bon port. Pour nous, parlementaires d'opposition, cela signifie emmener ce projet à l'endroit où une majorité de Français souhaite le voir : à la poubelle !

L'alinéa 12 a pour objet les complémentaires. On sait que votre projet de loi a vocation à encourager la capitalisation. Vous dites maintenir l'âge légal de départ à 62 ans alors qu'il existe un âge d'équilibre différent de cet âge légal : si les gens veulent partir à 62 ans, ils ont plutôt intérêt à avoir complété leur niveau de retraite avec la capitalisation ! De la même manière, en abaissant le plafond pour les hauts revenus de 324 000 à 120 000 euros, vous encouragez à la capitalisation. Je pose la question à la majorité : pourquoi le faites-vous ?

**M. François Ruffin.** M. le rapporteur prétend que les agents de la CARSAT sont d'accord. J'ai cherché « CARSAT » sur Google : « *La CARSAT en grève à Toulouse : "Cette réforme ne fera que des perdants."* » On peut lire dans l'article : « *Nous sommes bien placés pour savoir comment se calculent les retraites et on voit les ravages que cette réforme va faire sur les pensions.* ». Et, plus loin : « *C'était important d'être mobilisés devant le symbole de la CARSAT car cette réforme signe la fin de la sécurité sociale.* » Voilà ce que disent les agents de la CARSAT !

Par ailleurs, l'OFCE a publié ce matin une étude selon laquelle l'essentiel des 17 milliards d'euros d'allègements fiscaux versés par Macron allait aux 5 % de

ménages les plus riches, alors que le niveau de vie des retraités devrait baisser de 0,5 %. Il est évident que l'on cherche à cacher les vrais privilèges derrière les petites gens, les cheminots.

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Je répondrai seulement sur un point, car ce sont les mêmes arguments qui reviennent. M. Quatennens a établi un lien entre complémentaire et capitalisation. Nous nous inscrivons pleinement dans un système de retraite par répartition, et même nous l'élargissons. Certains systèmes s'arrêtaient à un plafond annuel de la sécurité sociale (PASS), alors que 99 % des personnes sont en dessous de 3 PASS. Nous intégrons donc 99 % des personnes, soit 96 % des revenus, dans un seul et unique régime par répartition : c'est un progrès par rapport à la situation existante. L'amendement proposé, en l'occurrence, visait à supprimer l'alinéa 12 – on ne voit pas trop la logique !

Avis défavorable.

**M. le secrétaire d'État.** Depuis trois jours, certains députés, plutôt de La France insoumise, nous disent ne pas comprendre pourquoi les vingt-cinq meilleures années seraient moins intéressantes que la carrière totale. Sans vouloir stigmatiser qui que ce soit, j'invite à regarder les pages 116 et 117 de l'étude d'impact. Lisons-les tranquillement : il n'y a rien de scandaleux ! Ce support, que vous contestez, présente tout de même beaucoup d'éléments intéressants, même si, sur le fond, vous ne serez peut-être pas d'accord. Vous affirmez que cette étude est insincère, mais il serait dommage que vous n'en lisiez pas au moins les pages traitant de ce sujet qui, vraisemblablement, vous intéresse !

Le point 2 de la page 116 s'intitule « *Un système par points plus favorable aux petites retraites, aux carrières peu ascendantes et aux carrières heurtées* ». Quant à la page 117, elle comporte un tableau retraçant des parcours-types. Sur le fond, vous ne pouvez qu'être sensibles à notre volonté d'être plus redistributifs mais, puisque vous le contestez, lisons le tableau n° 7 : il compare des calculs sur vingt-cinq ans et sur quarante-trois ans, pour une carrière complète en 2035. Les cas cités sont dénommés « COR1 » et « COR2 », qui sont les cas types utilisés par le COR ; ce ne sont pas des cas inventés par le Gouvernement. Ils sont donc parfaitement légitimes, validés par le COR, dans lequel siègent des représentants de tous les partenaires sociaux. Le COR n'étudie pas des cas types fumeux ou nébuleux ; il étudie des cas-types sérieux.

Comme le démontre ce tableau, le système est très favorable, en carrière complète, pour les salariés au SMIC et au salaire moyen : il est donc plus redistributif. Je veux bien discuter avec vous de ce sujet pendant trois jours, mais vous avez tous les éléments sur deux pages dans l'étude d'impact. Si vous les contestez, dites-moi en quoi ces éléments sont faux !

**M. Ugo Bernalicis.** Ils sont truqués !

**M. le secrétaire d'État.** Vous passez votre temps à poser la même question à dix, quinze ou vingt reprises, alors que la réponse se trouve dans l'étude d'impact.

Dites-nous au moins pourquoi vous n'êtes pas d'accord : on aura plus de chances de pouvoir discuter !

**M. Adrien Quatennens.** Merci, monsieur le secrétaire d'État, pour vos explications, mais voulez-vous bien admettre qu'il est difficile, pour nous, d'accorder du crédit à votre étude d'impact ? Lors d'un débat sur une antenne du service public, il y a une dizaine de jours, je vous avais fait remarquer, alors que nous venions de recevoir cette étude d'impact, qu'elle posait un problème évident : elle est pleine de contradictions avec votre propre projet de loi. Pouvez-vous au moins admettre que j'ai raison sur ce point ? Votre étude d'impact gèle à 65 ans l'âge d'équilibre dans chacun des cas types qui sont présentés, alors que l'article 10 de votre projet de loi précise que l'âge d'équilibre se décalera. Par conséquent, les cas types que vous avez présentés aux parlementaires comme aux Français sont truqués et donnent l'impression que le système par points est plus favorable. J'ai d'autres arguments à vous opposer mais pouvez-vous déjà me répondre sur ce point, monsieur le secrétaire d'État ? Oui ou non, l'étude d'impact a-t-elle gelé l'âge d'équilibre, mettant ces cas types en contradiction avec votre projet de loi ?

**M. le secrétaire d'État.** Les hypothèses retenues pour établir cette étude d'impact reposent sur des éléments objectifs et vérifiables : entrée moyenne dans la vie active à 22 ans, durée de carrière de quarante-trois ans en 2035. Il s'agit de cas-types ; certaines personnes entrent dans la vie active avant 22 ans, d'autres après. C'est une simple observation sociologique de ce qu'il se passe en France : les fortement diplômés trouvent très rapidement du travail – 80 % dans l'année qui suit l'obtention du diplôme –, ce qui est moins vrai pour les moins diplômés. L'entrée dans la vie active a tendance à converger. Je ne l'invente pas, c'est une donnée de l'Institut national de la statistique et des études économiques que vous pouvez vérifier. Nous avons simplement retenu une hypothèse, solide et robuste, qui permet d'affirmer que nous serions sur cette base-là en 2035 si le système actuel n'était pas modifié. C'est donc parfaitement honnête et transparent.

**M. Sébastien Jumel.** J'ai ouvert l'étude d'impact à la page 117. Sous le tableau qui vous sert d'argumentation, monsieur le secrétaire d'État, il y a une note : *« Il s'agit ici de calculs n'intégrant que les effets relatifs au salaire de référence et aux modalités d'indexation ; il ne s'agit pas de cas types traduisant les effets du système universel dans son ensemble (beaucoup d'autres facteurs interviennent pour le calcul final de la pension). »* Fermez le ban ! Cette note suffit à relativiser, à plomber et à effacer l'argumentation brillante que vous venez de développer !

**M. le secrétaire d'État.** Le tableau apporte la réponse à une question, posée à plusieurs reprises ces derniers jours, sur l'intérêt d'un calcul sur une carrière complète par rapport aux vingt-cinq meilleures années. Cela ne répond pas aux autres questions concernant le montant des pensions, mais cela dit clairement que si nous comparons les pensions entre une carrière complète de quarante-trois ans et une pension calculée sur vingt-cinq ans, notre projet est très favorable aux personnes qui sont au SMIC et au salaire moyen, mais pas aux cadres supérieurs.

En revanche, ce tableau ne récapitule pas tous les entrants et toutes les questions que vous m'avez posées, notamment sur le financement. Voilà ce que j'essaie de partager avec vous depuis plusieurs jours, car je sais que vous avez la solidarité chevillée au corps. C'est cela qui fait parfois surréagir le député Adrien Quatennens ; je ne crois pas qu'il soit dans une volonté d'ostracisme et de fermeture. La véracité de certains éléments vous inquiète peut-être, mais cela ne fait que souligner un élément important : le nouveau système de retraite sera redistributif pour les petits revenus mais pas pour les hauts revenus. C'est tout ce que cela veut dire, mais c'est déjà beaucoup !

*La commission **rejette** les amendements.*

*Elle examine les amendements identiques n° 3475 de M. Ugo Bernalicis, n° 3483 de Mme Mathilde Panot, n° 3485 de M. Adrien Quatennens et n° 3489 de M. François Ruffin.*

**M. Ugo Bernalicis.** Il s'agit d'un amendement de proposition et non de suppression, vous l'aurez noté. Nous proposons que les mesures en question ne soient pas applicables aux agents publics non titulaires tant qu'ils n'auront pas l'assurance, par une hausse de leur rémunération notamment, de pouvoir atteindre exactement le même taux de remplacement au moment de la liquidation de leur pension. Cet amendement se place dans la continuité de la remarque faite par mon collègue Sébastien Jumel sur la note de bas de tableau. Celle-ci dit que, dans un monde pur et parfait, si l'on retire tous les paramètres qui pourraient être défavorables, alors votre système est plus favorable. C'est un peu léger ! On sait bien que de nombreux paramètres entrent en ligne de compte dans vos calculs, mais encore faudrait-il croire sur parole vos cas types. Ce n'est pas exactement le cas !

**Mme Mathilde Panot.** Monsieur le secrétaire d'État, La France insoumise n'est pas la seule à discuter l'étude d'impact. D'aucuns pourraient être tentés de dire que vous êtes trop intelligents et trop subtils pour que nous, parlementaires et peuple français, comprenions ladite étude. Il se trouve qu'un travail très sérieux a été fait par le collectif d'économistes Nos retraites, qui montre que les cas-types évoqués ne sont pas en réalité des cas gagnants. J'aimerais que l'on s'arrête sur la situation des chômeurs. Vous comprenez que l'on se méfie un peu quand vous affirmez qu'il n'y aura pas d'oubliés de la réforme et que tout se passera bien pour absolument tout le monde. Il se trouve que, concernant les chômeurs, l'allocation ne sera plus calculée sur le salaire mais sur l'allocation de retour à l'emploi...

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Merci, madame Panot.

**M. Adrien Quatennens.** Le rapport Delevoye détermine un âge de naissance auquel est associé un âge d'équilibre : pourquoi ne pas appliquer vos propres préconisations à l'étude d'impact ? Pour le coup, vous auriez fait preuve de sincérité. J'ai mon explication : en ne le faisant pas, vingt et un cas sur vingt-huit apparaissent comme gagnants ; mais si, comme le Collectif Nos retraites, on applique scrupuleusement vos propres préconisations en matière d'âge d'équilibre,

il n'y a plus que dix cas gagnants sur vingt-huit, et donc une majorité de perdants, ce que nous démontrons depuis le début.

Ensuite, vous affirmez avoir retenu des hypothèses correspondant à peu près à la moyenne de ce que l'on peut vérifier sur le marché de l'emploi. Vous faites donc commencer les carrières de quasiment tous vos cas types à 22 ans – admettons ! – mais vous leur attribuez à tous quatre trimestres par an : reconnaissez que c'est une situation particulièrement favorable, qui ne correspond pas à la réalité vécue par une majorité de nos concitoyens. Les cas-types qui en résultent favorisent donc très largement votre système à points et relèvent plus d'une sorte de publicité !

**M. François Ruffin.** Vous vous appuyez sur l'étude d'impact. Le Conseil d'État l'a jugée insincère ; nous préférons la dire truquée. Même celui qui a porté cette réforme sur les fonds baptismaux, l'économiste Antoine Bozio, celui qui a enthousiasmé l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron au point de vouloir convertir le pays entier au système de retraite par points, a lui-même publié une tribune dans *Le Monde*, ce matin, dans laquelle il dit l'inutilité des cas-types présentés, le caractère très incertain des projections, l'absence de revalorisation de carrière – bref, il met à mal cette étude d'impact !

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Pour illustrer ce que nous faisons, je citerai un exemple – je ne sais pas s'il est bon mais vous allez sûrement y réagir. En 2009, Nicolas Sarkozy a lancé le projet du Grand Paris Express. Des réflexions ont été menées sur les enjeux de la mobilité à Paris, qu'il a reprises et synthétisées dans le projet lancé en 2010 : avait-il alors précisément à l'esprit où seraient situées les bouches de métro ?

**M. Aurélien Pradié.** Quel est le rapport ?

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** Sauf erreur, monsieur Pradié, vous n'avez pas participé aux travaux de la commission spéciale jusque-là...

**M. Aurélien Pradié.** C'est une erreur : j'ai suffisamment assisté aux travaux de cette commission pour vous dire que cela n'a rien à voir avec le Grand Paris Express !

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** L'enjeu est de proposer un système intégrant tout le monde. On pourra contester à l'infini les trajectoires fines à horizon de dix ans – je vous mets au défi de prévoir la croissance, la productivité, le taux d'inflation, l'évolution des carrières, la révolution numérique et les changements de métiers ! Nous définissons un cadre, et ce sera à ce gouvernement et aux majorités qui nous succéderont de fixer les trajectoires entrant dans ce cadre : tel est l'objectif que nous nous donnons. Pour en revenir à l'exemple du Grand Paris Express, un projet a été lancé en 2010 et les majorités qui se sont succédé depuis l'ont adapté : le principe même de la politique est de se définir comme un navigateur, qui se fixe un cap et l'adapte chaque jour en tenant compte du vent et de la houle.

Avis défavorable.

**M. Sébastien Jumel.** Marin d'eau douce !

**M. le secrétaire d'État.** Le sujet des périodes de chômage a été évoqué. Cette question figure à l'article 42 du projet de loi, mais j'entends que vous avez envie d'en parler dès l'article 3. Je vous donnerai donc quelques éléments : le projet du Gouvernement est d'accorder des points pour toutes les périodes d'inactivité subies, comme le chômage, notamment pour ceux qui sont en fin de droits et touchent l'allocation de solidarité spécifique. La volonté du Gouvernement, avec ce système de retraites par points, est de couvrir l'ensemble de nos concitoyens lorsqu'ils sont dans des périodes de difficultés subies. Nous aurons la possibilité d'échanger largement sur ce sujet lorsque nous examinerons l'article 42.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** La réforme des retraites que la majorité propose est importante, voire grave ; elle aura inévitablement des conséquences sur des cohortes complètes de population et sur les futures générations. Il y a une inquiétude très forte dans le pays. Monsieur le rapporteur, vous citez l'exemple du navigateur qui rectifie régulièrement sa trajectoire ; or les futurs retraités doivent savoir précisément où ils vont. On ne va pas rectifier le cap tous les six mois ou tous les deux ans ! Quant à la comparaison avec Nicolas Sarkozy qui n'avait pas imaginé l'emplacement des bouches de métro du Grand Paris Express, elle ne fait que renforcer l'inquiétude totale et le flou artistique !

**Mme Catherine Fabre.** Les réformes des retraites menées dans les années précédentes ont fait bouger les différents paramètres : à 30 ans, les personnes n'avaient pas de vision de ce que serait leur retraite à 65 ans, trente-cinq ans plus tard. Il y a toujours eu certain flou sur ce point, et c'est bien logique puisque nous travaillons sur des échéances d'une génération.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** La différence, c'est que nos réformes étaient financées !

**Mme Catherine Fabre.** Concernant la validité de l'étude d'impact, quand on veut mesurer l'effet d'un facteur, on fige tous les autres pour être sûr que la conséquence est due à ce facteur et uniquement à lui : on regarde ce qu'il se passe toutes choses égales par ailleurs. C'est vraiment la base des modèles de projection économique : non seulement il n'y a rien d'étonnant à cela mais il est même plutôt rassurant que l'étude soit sérieuse et faite selon les règles.

Par ailleurs, je voudrais citer un passage intéressant de l'article d'Antoine Bozio paru dans *Le Monde* : « [...] *les gains de pension vont aux plus faibles pensions, tandis que les effets sont neutres pour les 50 % des plus hautes pensions* ».

**M. Boris Vallaud.** Non ! Il dit que c'est ce que prétend l'étude !

**M. Adrien Quatennens.** Collègue Fabre, vous aurez mal lu *Le Monde* puisqu'Antoine Bozio précise justement qu'il est en désaccord avec ce qu'affirme

l'étude d'impact sur ce point ! Je répète donc que si vous appliquez les âges d'équilibre du projet de loi, vous ne tombez pas sur le même résultat ; mais je l'ai déjà démontré.

Pour en revenir au caractère redistributif, le projet de loi est très clair : vous abaissez de 324 000 euros par an à 120 000 euros le plafond à partir duquel les hauts revenus n'acquièrent plus de droits nouveaux à la retraite, en disant qu'ils passent à une cotisation symbolique qui serait en quelque sorte une générosité. Vous oubliez de dire que l'abaissement de leurs cotisations provoquera un trou dans les caisses de 3,5 milliards par an pendant quinze ans et que le Conseil d'État s'en inquiète. Mais surtout, croyez-vous qu'ils vont rester sans droits à la retraite ? Non ! Vous leur adressez un message clair : vous avez de l'argent, alors placez-le dans les fonds de pension, chez les assureurs et les banques ! Ne vous embêtez plus avec ce système rétrograde qu'est la sécurité sociale ! Le message que vous leur envoyez est limpide : vous encouragez la capitalisation ! S'il fallait vous en convaincre, lisez les assureurs et les banquiers qui, dans *Les Échos*, *Challenge* ou *Capital*, disent leur enthousiasme à l'idée que votre projet de réforme des retraites aboutisse.

**M. Bruno Fuchs.** Je veux simplement préciser que les hypothèses retenues dans la réforme de Nicolas Sarkozy allaient à dix ans, ce qui donne quand même de la visibilité sur un certain nombre de facteurs. En l'occurrence, nous faisons des prévisions à trente ans : personne ne trouverait crédible de faire des projections précises à trente ans compte tenu de nombre de facteurs en jeu ! Soyez donc un tout petit peu réalistes et objectifs sur ce point !

*La commission rejette les amendements.*

*Puis elle adopte l'article 3 sans modification.*

**Article 4 :** *Champ d'application du système universel de retraite (indépendants et professions libérales)*

*La commission est saisie des amendements identiques n° 548 de M. Sébastien Jumel, n° 686 de M. Fabrice Brun, n° 3786 de Mme Caroline Fiat, n° 3791 de Mme Mathilde Panot, n° 3793 de M. Adrien Quatennens, n° 3797 de M. François Ruffin et n° 21087 de M. Boris Vallaud.*

**M. Pierre Dharréville.** L'article 4 dispose que le système universel de retraite s'applique aux travailleurs indépendants, supposant donc la fusion des régimes autonomes et de leurs caisses complémentaires. Dans de nombreux cas, cette fusion fera des perdants au regard, soit des cotisations, soit des prestations. Plusieurs professions sont très opposées à ce texte et l'ont fait savoir. Nous venons, à l'instant, d'avoir un débat sur le flou des projections qui ne permettent ni à nous, ni aux premiers concernés d'y voir clair. Vous avez tendance à relativiser cela, mais je pense que c'est un véritable problème, d'autant plus que les garanties que l'on peut attendre des données que vous fournissez sont très minimales. Votre préoccupation, en effet, n'est pas d'apporter des garanties mais d'équilibrer le